



RIO TINTO QMM



15 ans d'exploitation

Constats et Réalités 2025



RAZANADAHY Bonaventure Thomas

Président TOTENY TANÔSY

*« Quand la terre est riche mais le peuple s'appauvrit,
ce n'est pas la nature qu'il faut accuser, mais qu'il
faut revoir le contrat social. »*

Njaka MASIMANA, Président PFROSC Anosy

Table des matières

Préambule	vii
1. INTRODUCTION.....	1
2. RAPPEL HISTORIQUE DE L'IMPLANTATION DU PROJET QMM	2
3. LES PROBLÈMES EXISTANTS.....	3
3.1. <i>Un cadre juridique déséquilibré : une Convention d'Établissement défavorable aux intérêts nationaux et locaux</i>	3
3.2. <i>Des ristournes et redevances peu profitables aux collectivités</i>	4
3.3. <i>Manque d'accès à l'information et exclusion des communautés locales</i>	4
3.4. <i>Inaccessibilité des documents environnementaux clés</i>	4
3.5. <i>Méconnaissance des droits et des textes réglementaires</i>	4
3.6. <i>Perturbation des moyens de subsistance et perte de ressources</i>	5
a) Cas du Mahampy	5
b) Maroamalona et ses usages multifonctionnels.....	5
c) Dégradation de la forêt de Mandena	5
d) Impact sur les arbres fruitiers et l'agriculture.....	6
3.7. <i>Dégradation de la santé publique</i>	6
3.8. <i>Compensation financière inefficace</i>	6
3.9. <i>Nuisances sonores et pollution atmosphérique</i>	6
4. ANALYSE CRITIQUE DES PROBLEMES SOCIAUX LIES AU PROJET.....	7
4.1. <i>Problèmes des occupants</i>	7
a. Manque de transparence et inégalités de traitement	7
b. Superficies et évaluations arbitraires	7
c. Opaqueness des lettres d'engagement	7
d. Rôle trouble des commissions ad hoc	7
4.2. <i>Problèmes des pêcheurs</i>	7
4.3. <i>Problèmes des usagers</i>	8
a. Tardiveté de la reconnaissance.....	8
b. Discrimination politique	9
4.4. <i>Problèmes des éleveurs</i>	9
a. Perte d'espaces de pâturage	9
b. Soutien minimal.....	9
4.5. <i>Absence de formation professionnelle qualifiante</i>	9
a. Promesses non tenues	9
b. Opaqueness du recrutement.....	9

4.6.	<i>Réflexions générales</i>	10
5.	ANALYSE CRITIQUE DES ENGAGEMENTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX	10
5.1.	<i>Recrutement local et remplacement des expatriés</i>	10
5.2.	<i>Absence de comptes rendus et de transparence</i>	10
5.3.	<i>Mesures d'atténuation non effectives</i>	11
5.4.	<i>Gestion des plaintes inexistante</i>	11
5.5.	<i>Bourses PACT : un système élitiste</i>	11
5.6.	<i>Projets communautaires peu adaptés</i>	11
5.7.	<i>Problèmes liés à l'eau</i>	12
5.8.	<i>Indicateurs de développement</i>	12
5.9.	<i>Bilan et perspectives du PGES dans le cadre du projet QMM</i>	13
6.	ANALYSE CRITIQUE DES IMPACTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX ET DES CONFLITS SOCIAUX LIES A RIO TINTO QMM	14
6.1.	<i>Engagements non tenus</i>	15
6.2.	<i>Questions fondamentales</i>	15
6.3.	<i>Historique des crises</i>	15
6.4.	<i>Analyse critique du programme communautaire PGEP de QMM</i>	16
7.	CONSTAT SOCIOECONOMIQUE POUR LA REGION ANÔSY : UN PARADOXE MINIER	17
7.1.	<i>Une pauvreté structurelle persistante</i>	17
7.2.	<i>Une anomalie régionale face à la logique du développement</i>	18
7.3.	<i>Comparaison avec d'autres régions</i>	18
7.4.	<i>Évolution de la pauvreté à Anôsy (2005 – 2022)</i>	19
7.5.	<i>Évolution de la pauvreté monétaire dans la région Anôsy : une trajectoire alarmante (2005– 2022)</i>	20
8.	DÉSÉQUILIBRE DE GOUVERNANCE ET DE RÉPARTITION	22
8.1.	<i>Ristourne de QMM</i>	22
8.2.	<i>La RSE de Rio Tinto QMM à Fort-Dauphin : une vitrine brillante... mais un miroir brisé ?</i>	23
8.3.	<i>Utilisation le dividende pour état malagasy</i>	24
9.	CONCLUSION	25
10.	RECOMMANDATIONS	26
11.	REFERENCE BIBLIOGRAPHIE	31

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre d'usufuitiers dans les trois fokontany impactés par QMM.....	8
Tableau 2 : Tableau montrant l'indicateurs de développement local.....	13
Tableau 3 : Comparatif des indicateurs de pauvreté de la région Anôsy et moyenne nationale	18
Tableau 4 : comparaison de la pauvreté monétaire de la région Anôsy avec d'autres régions de Madagascar.....	19
Tableau 5 : évolution de la pauvreté de la région Anôsy	19

Liste des figures

Figure 1 : carte montrant le seuil déversoir Ambavarano (encadré en rouge).....	8
Figure 2 : évolution de la pauvreté monétaire entre la région Anôsy, la région Analamanga et la moyenne nationale.....	21
Figure 3 : Paiement du dividende dû par la société Rio Tinto QMM à l'État Malagasy	24

Liste des acronymes et sigles

Acronyme	Signification complète
ANDEA	Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
CARE	Cooperative for Assistance and Relief Everywhere (ONG internationale)
CCE	Cahier des Charges Environnemental
CLL	Comités Locaux de Liaison
CRAAD-OI	Centre de Recherches et d'Appui pour les Alternatives de Développement – Océan Indien
CRS	Catholic Relief Services
CSER	Comité de Suivi Environnemental Régional
EITI	Extractive Industries Transparency Initiative (Initiative pour la transparence dans les industries extractives)
EPM	Enquête Permanente auprès des Ménages
ENSOMD	Enquête Nationale sur le Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement à Madagascar
HIMO	Haute Intensité de Main-d'Œuvre
INSTAT	Institut National de la Statistique
IPM	Indice de pauvreté multidimensionnelle
IRCM	Institut de Recherche pour le Développement Communautaire
JIRAMA	Jiro sy Rano Malagasy (Entreprise nationale de l'eau et de l'électricité)
LUSUD	Lutte pour le Sud
MECIE	Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development (<i>OCDE</i> en français : Organisation de Coopération et de Développement Économiques)
OMNIS	Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques
ONE	Office National pour l'Environnement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACT	Programme d'Appui à la Consolidation de la Transition
PDI	Programme de Développement Intégré
PFROSC	Plateforme Régionale des Organisations de la Société Civile
PGE	Plan de Gestion Environnementale
PGEP	Programme de Gestion Environnementale du Projet
PGES	Plans de Gestion Environnementaux et Sociaux
PIC	Pôles Intégrés de Croissance
PREEP	Programme de Renforcement des Entreprises et de l'Entrepreneuriat Paysan
QMM	QIT Madagascar Minerals
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SDD	Structures de Dialogue pour le Développement
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UNEP	United Nations Environment Programme (<i>PNUE</i> en français : Programme des Nations Unies pour l'Environnement)
USD	United States Dollar (dollar américain)

Préambule

RIO TINTO QMM :15 ans d'exploitation, constats et réalités (2025)

Une mine, des milliards... mais pour qui ?

Depuis près de deux décennies, la région d'Anôsy vit sous l'ombre d'un paradoxe cruel. Tandis que la multinationale Rio Tinto, à travers sa filiale QMM (QIT Madagascar Minerals), extrait quotidiennement des ressources minérales précieuses, la pauvreté, elle, s'installe, s'aggrave, s'enracine. En 2005, avant le début de l'exploitation, le taux de pauvreté dans la région s'élevait déjà à un inquiétant 73,8 %. Dix-sept ans plus tard, en 2022, ce chiffre atteint 92,1 %. La tendance est non seulement alarmante, mais elle est également révélatrice d'un échec profond.

Anôsy, pourtant riche de ses ressources naturelles, de son littoral stratégique, de sa biodiversité unique, est aujourd'hui classée **3e région la plus pauvre de Madagascar**. Ce contraste entre l'abondance de matières premières extraites et la misère persistante des populations locales interroge, voire révolte. Où sont passées les promesses de développement ? Où sont les infrastructures attendues, les routes durables, les hôpitaux dignes de ce nom, les écoles fonctionnelles, l'eau potable, l'électricité, l'emploi pour les jeunes ? Les investissements miniers étaient censés impulser une transformation structurelle. Pourtant, sur le terrain, les communautés ne voient que des routes dégradées, des terres accaparées, des rivières perturbées, et des vies dépossédées.

Ce constat n'est pas qu'un problème technique ou économique, il soulève des **enjeux politiques et éthiques majeurs**. La question de la gouvernance locale, de la redevabilité de l'entreprise, de la redistribution des bénéfices et du respect des droits des communautés locales devient centrale. Le modèle extractif actuel, enclavé, déséquilibré, non inclusif, semble avoir produit davantage d'inégalités, non d'opportunités. Pendant que la mine exporte ses profits, les riverains, eux, importent la pauvreté et le désespoir.

Mais rien de tout cela n'est une fatalité. Cette situation est le fruit de choix économiques, politiques et institutionnels, certains assumés, d'autres imposés, beaucoup contestés. Il est temps de **changer de cap**. Il est temps d'exiger un **nouveau contrat social autour des ressources naturelles**, fondé sur la justice sociale, la transparence, la redistribution équitable et la souveraineté des territoires. Car le sous-sol d'Anôsy appartient à ses enfants, pas aux seuls actionnaires d'une entreprise mondiale. Le développement durable ne peut être un slogan, il doit devenir une réalité vécue, partagée et construite avec celles et ceux qui habitent, vivent, et protègent ces terres.

1. INTRODUCTION

L'implantation de la société **QIT Madagascar Minerals (QMM)**, filiale de **Rio Tinto**, à Fort-Dauphin (région Anôsy) a profondément bouleversé les équilibres écologiques, sociaux, culturels et économiques de cette région située à l'extrême sud-est de Madagascar. Premier projet minier d'envergure internationale implanté dans cette zone riche en biodiversité et en ressources naturelles, l'exploitation de l'ilménite a suscité, dès ses débuts, des sentiments ambivalents au sein des populations locales : à la fois espoir d'une amélioration de leurs conditions de vie, et crainte d'une dégradation irréversible de leur environnement.

Avant le projet, les communautés locales vivaient principalement de l'agriculture, de la pêche, de la cueillette et de l'élevage. Ces activités, bien que modestes, assuraient leur autosuffisance. L'arrivée de Rio Tinto QMM, accompagnée de grandes promesses en matière d'emplois, d'infrastructures et de développement, a d'abord généré un certain engouement. De nombreuses consultations publiques avaient été organisées, et les plans sociaux, économiques et environnementaux présentés semblaient augurer un avenir meilleur. L'idée d'un partenariat « gagnant-gagnant » entre l'investisseur et les communautés locales a largement contribué à faire accepter le projet malgré des réticences initiales.

Cependant, à mesure que le projet avançait, les réalités se sont avérées bien différentes des attentes. Si l'entreprise affichait dans ses discours une volonté de s'inscrire dans une logique de **développement durable**, les effets constatés sur le terrain ont souvent déçu. Des familles déplacées, des pertes d'accès aux ressources naturelles (forêts, terres cultivables, zones de pêche), des conflits d'usage, et une gestion environnementale contestée ont engendré de nombreuses frustrations parmi la population. Plusieurs rapports, dont ceux de l'**Office National pour l'Environnement (ONE)** ou encore de la **Banque mondiale**, ont souligné des lacunes dans la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale (PGE) et des programmes sociaux (cf. World Bank, 2005 ; ONE, Rapport de suivi environnemental, 2010).

Dès le début des années 2000, des mouvements citoyens comme **LUSUD** (Lutte pour le Sud), dirigé par **Ratsimbahotra Tahiry**, ont alerté l'opinion publique sur les impacts réels du projet. Par le biais de campagnes de sensibilisation, de projections de films documentaires et de plaidoyers, l'association a dénoncé les effets néfastes de l'exploitation minière, en particulier sur les écosystèmes sensibles et les modes de vie traditionnels. Cette contestation a mis en lumière l'écart entre les discours officiels et les expériences vécues par les communautés.

Par ailleurs, un événement a particulièrement entamé la confiance de la population : le début de l'exploitation de la **monazite**, un minerai radioactif, en **mars 2017**, par Rio Tinto QMM, sans consultation publique préalable, ni mise en place d'un Plan de Gestion Environnementale conforme au décret MECIE (Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement). Cette information a été révélée plusieurs mois plus tard, en **août 2018**, par le Directeur Régional des Mines lors d'un rapport de suivi de l'ONE, suscitant une vive inquiétude. L'absence de transparence dans cette démarche constitue une grave entorse aux principes de gouvernance environnementale et sociale participative.

En définitive, si le projet QMM a été perçu à son lancement comme un levier potentiel de développement local, il illustre aujourd'hui les risques et contradictions des grands projets extractifs opérés dans des contextes institutionnels fragiles. Il est donc crucial de réinterroger l'équilibre entre développement économique, respect des droits humains et préservation de l'environnement dans de telles initiatives.

2. RAPPEL HISTORIQUE DE L'IMPLANTATION DU PROJET QMM

Avant l'implantation de la société Rio Tinto – QIT Madagascar Minerals (QMM), les populations vivant dans les zones aujourd'hui impactées par l'exploitation minière (Mandena, Ampasy Nahampoana, Mandromondromotra, Ambaniala, Enato, Akamaromagniry, Andrakaraka, etc.) menaient une vie communautaire fondée sur un usage équilibré des ressources naturelles locales. Elles vivaient principalement de l'agriculture, de la pêche artisanale, de l'élevage et de la collecte forestière, dans un mode de vie traditionnel, adapté aux écosystèmes environnants.

Les forêts de Mandena, les zones humides riches en mahampy (*Cyperus spp.*), les terroirs agricoles et la rivière Ambavarano constituaient des écosystèmes vitaux. Ils fournissaient nourriture, matériaux de construction, plantes médicinales et ressources pour la vannerie. Cette relation harmonieuse avec l'environnement assurait une forme d'autosuffisance économique, sociale et culturelle malgré la pauvreté structurelle du sud de Madagascar.

L'année 1980 marque un tournant décisif. La société QIT-Fer et Titane (QIT-Fer), filiale canadienne de Rio Tinto, commence à s'intéresser à la région de Fort-Dauphin. Des études préliminaires sociales et environnementales sont entamées, bien que limitées par une présence encore modeste sur le terrain.

En 1986, des prospections géologiques révèlent d'importants gisements d'ilménite dans les sables côtiers. Cette ressource, principalement utilisée pour produire du dioxyde de titane, suscite un intérêt stratégique pour Rio Tinto.

Après plus d'une décennie de négociations, une **Convention d'Établissement** est signée en 1998 entre Rio Tinto QMM et l'État Malagasy. Cet accord définit les droits et obligations des parties pour la durée du projet. Toutefois, à cette époque, Madagascar ne disposait pas encore d'un cadre juridique structuré ni d'un code minier adapté, ce qui a conduit à des zones d'ombre, notamment sur les engagements sociaux et environnementaux.

Entre 1999 et 2001, QMM réalise une **Évaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES)**, soumise à l'Office National de l'Environnement (ONE). En novembre 2001, un **permis environnemental** est délivré, assorti de conditions, relocalisation des populations, compensation, reboisement, suivi environnemental, etc.

Cependant, le processus a été mené sans réelle consultation des populations concernées, en contradiction avec les principes de la gouvernance environnementale participative établis par le **Décret MECIE n°99-954 de 1999**. Cette faiblesse du dialogue a depuis alimenté tensions, critiques et conflits.

Entre 2002 et 2005, des études de faisabilité approfondies sont menées. La décision d'investissement est prise le **3 août 2005**, validant officiellement le projet. L'appui au projet est renforcé par le **Projet Pôle Intégré de Croissance (PIC)** financé par la Banque mondiale, qui visait à stimuler les investissements privés à Madagascar.

2006 : Début des travaux d'installation des infrastructures minières et portuaires, notamment le port d'Ehoala.

Mai 2009 : Mise en service de la drague minière et de l'usine de séparation.

Décembre 2009 : Premier embarquement d'ilménite via le port d'Ehoala.

Malgré les engagements de Rio Tinto QMM à promouvoir un développement durable (croissance économique, protection environnementale et retombées communautaires), de nombreux rapports d'ONG, d'universitaires et d'observateurs (Andrew Lees Trust, OECD Watch, World Bank Inspection Panel, etc.) soulignent un écart important entre les discours et les réalités observées : insuffisances dans le relogement, accès à la terre, pollution des eaux, perte de moyens de subsistance, etc.

Un événement majeur et controversé est survenu le **7 mars 2017** : **QMM a discrètement commencé l'exploitation de monazite**, un minerai contenant des éléments radioactifs comme le thorium, sans consultation préalable ni information des populations locales. L'activité n'a été révélée qu'en août 2018 par la **Direction Régionale des Mines**, à travers un rapport de suivi.

Aucun Plan de Gestion Environnementale ni programme socioéconomique n'avait été établi pour cette nouvelle exploitation, constituant une violation manifeste des obligations du décret MECIE. Cette situation a exacerbé les inquiétudes sur les risques sanitaires, environnementaux et sociaux liés à l'exploitation.

3. LES PROBLÈMES EXISTANTS

3.1. Un cadre juridique déséquilibré : une Convention d'Établissement défavorable aux intérêts nationaux et locaux

La **Convention d'Établissement** entre l'État Malagasy et Rio Tinto QMM accorde une série d'avantages fiscaux à l'entreprise, au détriment des recettes publiques, notamment :

- ☞ **Exonération de l'impôt sur les sociétés** pendant les 5 premières années, suivi d'un taux réduit à 10 % de la 6e à la 10e année, puis 15 % au-delà, tant que dure le régime fiscal privilégié ;
- ☞ **Exonération d'impôts** sur les intérêts des emprunts liés au projet ;
- ☞ **Taux réduit de 10 % de l'IRCM** sur les dividendes versés à des actionnaires étrangers ;
- ☞ **Exonération de TVA** sur les achats et importations durant la phase de construction ;
- ☞ **Exonération de TVA** sur les ventes de minéraux à l'exportation.
- ☞ Ces dispositions, bien que favorables à l'attractivité des investissements, se traduisent par une faible contribution de l'entreprise aux finances publiques et au développement local (World Bank, 2020 ; Razafindrakoto et al., 2018).

3.2. Des ristournes et redevances peu profitables aux collectivités

Le **taux des redevances minières** appliqué à Rio Tinto QMM reste faible (entre 1 et 2 %), alors que dans d'autres pays africains, il atteint en moyenne entre 7 et 12 % (EITI, 2022).

Par ailleurs, la **gestion des ristournes** a longtemps été opaque. Les fonds étaient déposés dans des comptes de dépôt que les dirigeants locaux géraient de manière non traçable. Depuis peu, le gouvernement a réformé ce système en imposant une répartition 30 % pour le fonctionnement et 70 % pour l'investissement, avec des procédures budgétaires strictes, ce qui a déstabilisé les dirigeants des Collectivités Territoriales Décentralisées.

3.3. Manque d'accès à l'information et exclusion des communautés locales

Les **consultations publiques** sont souvent inaccessibles au monde rural, tant du point de vue linguistique que technique. Les représentants de Rio Tinto QMM, souvent des juristes ou des expatriés, utilisent un langage complexe face à des communautés peu scolarisées. Ce déséquilibre d'information viole l'esprit de la participation citoyenne prônée par la Convention d'Aarhus (1998) et les principes de la gouvernance environnementale (UNEP, 2019).

De plus, les **interlocuteurs privilégiés** sont des enseignants ou agents de santé venus d'autres régions, qui ne partagent pas toujours les préoccupations des communautés locales.

3.4. Inaccessibilité des documents environnementaux clés

Le **Cahier de Charges Environnemental (CCE)**, le **Programme de Gestion Environnementale du Projet (PGEP)** et les **Plans de Gestion Environnementaux et Sociaux (PGES)** sont rédigés en langues étrangères et techniquement inaccessibles aux communautés. Leur mise à disposition par l'Office National pour l'Environnement (ONE) reste limitée.

3.5. Méconnaissance des droits et des textes réglementaires

Les communautés locales concernées par le projet minier à Fort-Dauphin ne disposent pas d'une connaissance suffisante du **Code Minier malagasy (Loi n°99-022)** ni de ses textes d'application. Cette méconnaissance constitue une faiblesse majeure, car elle prive ces populations des repères juridiques et des moyens de défense nécessaires pour faire face aux nombreux impacts environnementaux, sociaux et économiques liés à l'exploitation minière.

À cette situation s'ajoute une ignorance généralisée de la **Loi n°98-002**, qui autorise la ratification de la **Convention d'établissement** entre l'État malagasy, représenté par l'**Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques (OMNIS)**, et la société **QIT-Fer et Titane Inc.** Cette convention encadre tout le cycle d'exploitation des sables minéralisés de Fort-Dauphin, incluant la prospection, l'extraction, la séparation, l'enrichissement, le traitement, l'exportation et la commercialisation des minéraux extraits.

Ce cadre juridique a récemment été renouvelé par la **Loi n°2023-017**, portant ratification d'un **avenant** à la convention initiale. Toujours signé entre l'État malagasy (OMNIS) et QIT-Fer et Titane Inc., ce nouvel accord prolonge les droits de l'entreprise, sans que les populations locales n'aient été suffisamment informées, consultées ou impliquées dans le processus, renforçant ainsi leur marginalisation dans la gouvernance des ressources.

Pour assurer une véritable transparence et renforcer la capacité des communautés à défendre leurs droits, il est essentiel de mettre en place des actions concrètes de **vulgarisation des textes juridiques et contractuels** liés au projet minier. Cela inclut l'organisation d'ateliers de sensibilisation, la production de supports en langue locale, et la mobilisation d'acteurs de la société civile dans la médiation juridique. Une population informée est une population capable de participer activement et équitablement à la gestion de ses ressources naturelles.

3.6. Perturbation des moyens de subsistance et perte de ressources

L'installation de Rio Tinto QMM a entraîné :

- La **disparition des zones de pâturage** utilisées traditionnellement par les éleveurs des communes d'Ampasy Nahampoana et de Mandromodromotra ;
- L'**interdiction d'accès aux ressources forestières**, essentielles à l'autosubsistance (bois de chauffage, matériaux de construction, plantes médicinales) ;
- L'**atteinte au patrimoine identitaire des Tanôsy**, dont le lien avec la terre et les pratiques agricoles, culturelles et rituelles est profondément ancré.

a) Cas du Mahampy

Dans la zone humide de **Maroamalona**, le **Mahampy** est une plante essentielle à l'économie locale. De qualité supérieure, il est utilisé pour produire des objets utilitaires (nattes, paniers, chapeaux, tapis) et cérémoniels (Famonosa razana, etc.).

L'exploitation minière a considérablement réduit ces activités, provoquant des pertes économiques, sociales et culturelles majeures. Les tentatives de reconstitution du Mahampy se sont soldées par des échecs, en grande partie à cause de la mauvaise qualité des plants distribués et des conditions périlleuses de leur récolte, notamment en raison de la présence de crocodiles. Par ailleurs, les compensations prévues dans le Cahier de Charges Environnemental (CCE) et le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGEP) n'ont pas été mises en œuvre de manière durable ni suivies dans le temps.

b) Maroamalona et ses usages multifonctionnels

Cette zone assurait l'approvisionnement en :

- **Bois et matériaux** pour les habitations ;
- **Pâturages** pour les bovins (élément central de la culture Tanôsy) ;
- **Zones de pêche artisanale**, pratiquée depuis des générations.

La perte de cette multifonctionnalité provoque un **déséquilibre socio-économique** majeur.

c) Dégradation de la forêt de Mandena

La forêt de Mandena renferme une biodiversité unique, dont une grande part d'espèces endémiques. Sa destruction signifie :

- Perte de **plantes médicinales** utilisées en médecine traditionnelle ;
- Substitution par des espèces à croissance rapide comme l'acacia, sans valeur écologique équivalente ;

- Menace sur la **santé** des populations rurales qui dépendent de ces ressources naturelles.

Selon le rapport des Amis de la Terre intitulé "*Madagascar : nouvel eldorado des compagnies minières et pétrolières*" (novembre 2012), Madagascar est reconnu comme l'un des pays dits à "mégadiversité". Il s'agit d'un pays exceptionnellement riche en biodiversité, abritant une faune et une flore uniques au monde, dont une grande partie est endémique. Fort-Dauphin illustre parfaitement cette richesse biologique, en abritant une grande variété d'écosystèmes, allant des forêts littorales aux zones humides, en passant par les lagunes et les récifs coralliens. Cette diversité écologique fait de la région un territoire particulièrement vulnérable aux pressions exercées par les activités extractives.

d) Impact sur les arbres fruitiers et l'agriculture

Les **arbres fruitiers** présentent des anomalies visibles : fruits atrophiés, feuilles jaunes, dépérissement prématuré (phénomène localement nommé *akondro mena raviny*). Des **analyses environnementales indépendantes** sont nécessaires pour identifier les causes (pollution de l'air, des sols, radioactivité ?).

Les **cultures agricoles** ont vu leur rendement diminuer. Les paysans doivent recourir à l'achat d'engrais NPK, ce qui fragilise leur autonomie alimentaire.

3.7. Dégradation de la santé publique

Les habitants signalent :

- ☞ Une **intensification du paludisme**, désormais présent toute l'année ;
- ☞ Une **multiplication des cas de diarrhées chroniques** ;
- ☞ L'apparition de **malformations congénitales** et **fausses couches** inexplicables.

En 2022, un **reportage de KOLO TV** produit en partenariat avec le CRAAD-OI a mis en lumière ces phénomènes. Sans lien de causalité clairement établi, des **enquêtes sanitaires indépendantes** sont urgemment requises.

3.8. Compensation financière inefficace

Les **compensations financières** versées aux populations déplacées sont ponctuelles, limitées et sans vision durable. La majorité des bénéficiaires sont retournés à la précarité après quelques années (exemples observés à Lafitsignana, Ambinanibe, Mandromodromotra...).

3.9. Nuisances sonores et pollution atmosphérique

Les **nuisances sonores** générées par les engins de QMM dépasseraient les normes autorisées et perturbent le sommeil des populations des fokontany d'Enato, d'Ambaniala et d'Aka Maromagniry, non reconnus comme zones impactées.

La **poussière transportée par les vents** s'infiltré dans les habitations, soulevant des inquiétudes quant à une **éventuelle contamination radioactive**.

4. ANALYSE CRITIQUE DES PROBLEMES SOCIAUX LIES AU PROJET

4.1. Problèmes des occupants

a. Manque de transparence et inégalités de traitement

Le processus d'indemnisation des occupants des terres a été marqué par un manque de transparence, avec l'application de « deux poids, deux mesures ». Les personnes influentes ou bien informées, notamment les intellectuels et les détenteurs de pouvoir, ont pu négocier librement le montant de leurs indemnités. En revanche, les paysans ont vu leurs compensations imposées selon des barèmes légaux minimaux.

Pourtant, l'**article 287 du Code minier** et l'**article 309 du décret d'application n°2006-910** stipulent que les indemnisations doivent être **librement négociées entre les deux parties**, ce qui n'a pas été respecté.

b. Superficies et évaluations arbitraires

La vérification des superficies a été unilatéralement contrôlée par QMM, qui a rejeté le topographe proposé conjointement par l'ONE et les paysans. L'évaluation des pertes temporaires d'usage et les compensations ont également été réalisées de manière arbitraire.

Certains propriétaires fonciers n'ont pas été indemnisés, car **exclus des listes**, alors que des personnes sans terrain y figuraient et ont reçu des compensations, ce qui constitue une grave injustice.

c. Opaqueness des lettres d'engagement

Les paiements d'indemnités ont été conditionnés par la signature d'une **lettre d'engagement unilatérale** dont l'unique exemplaire est gardé par la société. Ce procédé pose un problème de **droit à la preuve** pour les bénéficiaires.

d. Rôle trouble des commissions ad hoc

Des commissions locales, supposées représenter les intérêts des communautés, ont été accusées de corruption et de favoritisme. Certains membres en ont tiré profit personnellement : construction de maisons, acquisition de véhicules, etc.

⇒ **Proposition :**

Mise en place urgente d'une **commission d'enquête indépendante**, incluant la société civile, pour faire la lumière sur les irrégularités depuis la phase de consultation publique.

4.2. Problèmes des pêcheurs

Les pêcheurs qualifient le seuil déversoir mis en place par QMM en 2005 de « **seuil de désespoir** » en aval du lac Ambavarano, car il empêche l'intrusion de l'eau de mer dans les rivières côtières, altérant leur salinité et affectant **la chaîne trophique**.

La remontée des poissons vers les frayères a drastiquement diminué, provoquant un effondrement de la biodiversité : **de 92 espèces à seulement 2**.

La baisse des captures journalières est alarmante : **de 100 000 Ar à 5 000-10 000 Ar pour une équipe de 4 pêcheurs.**

Les tentatives de reconversion économique ont échoué.



Figure 1 : carte montrant le seuil déversoir Ambavarano (encadré en rouge)

⇒ **Propositions :**

- ✓ Mise en œuvre d'un **programme de rempoissonnement** périodique.
- ✓ Introduction d'**espèces halieutiques adaptées** aux nouvelles conditions écologiques.

4.3. Problèmes des usagers

a. Tardiveté de la reconnaissance

Alors que l'exploitation a commencé en 2009, les **associations d'usagers** n'ont été créées qu'en 2014, avec une couverture très partielle :

Tableau 1 : Nombre d'usagers dans les trois fokontany impactés par QMM

Fokontany	Nombre de population	Usagers
Mandromodromotra	5 013	150
Ampasy Nahampoana	10 930	200
Fort-Dauphin	82 257	53

Source : INSTAT/Auteur

Pourtant, la **majeure partie de la population dépendait historiquement de la forêt de Mandena** pour sa survie (cueillette, chasse, bois de chauffe).

b. Discrimination politique

Les critères de sélection des bénéficiaires d'indemnités ont été influencés par des considérations politiques : ceux qui n'ont pas soutenu les maires ont été écartés.

⇒ **Propositions :**

- ✓ **Audit participatif** de la composition des associations d'usufruitiers.
- ✓ Révision des critères d'éligibilité, avec la participation des ONG environnementales.

4.4. Problèmes des éleveurs

a. Perte d'espaces de pâturage

La zone minière empiète sur des **parcs à bœufs communautaires**, notamment à Mandromodromotra, Ampasy Nahampoana et Andranokana. Il est désormais **impossible d'élever plus de 10 bœufs par éleveur**, ce qui affecte directement la culture et l'économie locales.

Les bœufs sont des piliers de la culture Malagasy :

- Mariage, funérailles, cérémonies rituelles (falitsy, soro),
- Agriculture (piétinement de rizières, fumure organique).

b. Soutien minimal

À ce jour, les seules actions de QMM en faveur des éleveurs se limitent à la **vaccination des troupeaux**.

⇒ **Propositions :**

- ✓ Création de **zones alternatives de pâturage**.
- ✓ Indemnisation équitable des éleveurs lésés.
- ✓ Appui à la **diversification de leurs activités économiques**.

4.5. Absence de formation professionnelle qualifiante

En 2002, **M. RASAMOELINA Willy**, ex-directeur des relations communautaires, avait exhorté les familles à scolariser leurs enfants. En 2024, de nombreux jeunes sont titulaires du **baccalauréat ou plus**, mais peinent à accéder à l'emploi, notamment à QMM.

a. Promesses non tenues

Malgré l'existence d'un **guichet unique de recrutement (depuis 2011)** et les engagements affichés dans le **PGES 2019-2023**, la réalité montre que :

Les jeunes locaux sont souvent **externalisés**, avec un salaire inférieur d'un tiers.

Les postes sont de plus en plus attribués à des **personnes venues d'autres régions** (Ambatovy, Vontovorona).

b. Opaqueness du recrutement

Exemples récents :

Recrutement en 2022 de 13 membres du **Catholique Relief Service (CRS)** sans transparence.

Des superviseurs de gardiens ont été recrutés **sans appel à candidature publique**, venant d'autres régions.

⇒ **Propositions :**

- ✓ Publier **les résultats et critères des recrutements**.
- ✓ Appliquer **strictement le principe de "compétence locale prioritaire"**.
- ✓ Créer un **mécanisme indépendant de surveillance du recrutement**, impliquant le Service Régional de l'Emploi, les ONG locales et les représentants communautaires.
- ✓ Réactiver le guichet unique afin de centraliser les démarches administratives

4.6. Réflexions générales

Le projet Rio Tinto QMM, bien qu'économiquement structurant, soulève de graves **enjeux de gouvernance, d'équité sociale et d'impact environnemental**. Le non-respect des engagements contractuels, la manipulation des mécanismes d'indemnisation, et l'exclusion de pans entiers de la population locale révèlent un **déséquilibre structurel** dans la relation entre la multinationale et les communautés riveraines.

Il est impératif de :

- ☞ **Renforcer les mécanismes de reddition de comptes.**
- ☞ Instituer une **médiation multipartite permanente** (État, société civile, QMM, communautés).
- ☞ Réviser la **Convention d'établissement** pour la rendre conforme aux normes actuelles de développement durable, telles que définies dans les **Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales**.

5. ANALYSE CRITIQUE DES ENGAGEMENTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX

5.1. Recrutement local et remplacement des expatriés

Outre la mise en place du guichet unique et la signature de la charte de suivi du recrutement et de l'approvisionnement, le remplacement progressif des expatriés par de jeunes cadres locaux a été convenu entre Rio Tinto QMM et les parties prenantes locales. Quelques jeunes ont été envoyés en stage ou en formation à cet effet. Toutefois, la concrétisation de cette promesse reste floue. Actuellement, plusieurs expatriés, notamment en provenance de Montréal, reprennent des postes stratégiques, contredisant l'esprit de localisation du personnel promu. Cette situation concerne non seulement les natifs de Fort-Dauphin, mais l'ensemble de la jeunesse Malagasy.

Suggestion de référence : Insérer des extraits du rapport RSE annuel de Rio Tinto QMM, s'il est disponible, ou d'un rapport de l'Office National pour l'Environnement (ONE).

5.2. Absence de comptes rendus et de transparence

Rio Tinto QMM a l'obligation de rendre compte à l'État et à la population des actions réalisées. L'ONE produit des rapports annuels ou semestriels de suivi environnemental, mais ces documents sont souvent jugés insatisfaisants et déconnectés de la réalité du terrain. De plus, les

missions de suivi sont souvent assurées par des agents venant d'Antananarivo, peu familiers du contexte local. Le Comité de Suivi Environnemental Régional (CSER), mis en place par l'Arrêté régional n°005/Région Anôsy/2007, dirigé par le Gouverneur, est actuellement inactif, laissant un vide institutionnel préoccupant.

5.3. Mesures d'atténuation non effectives

Les mesures d'atténuation identifiées lors des consultations publiques n'ont pas été suivies d'effets notables. L'augmentation du coût de la vie, notamment à cause de l'exode vers Fort-Dauphin, accentue la vulnérabilité des populations locales. Le sentiment d'appauvrissement généralisé est renforcé par l'absence d'opportunités économiques durables pour les riverains.

5.4. Gestion des plaintes inexistante

Les structures de gestion des plaintes comme les Comités Locaux de Liaison (CLL) et les Structures de Dialogue (SDD) ne sont plus opérationnelles, ce qui empêche la population de faire entendre ses doléances. Cette disparition semble servir les intérêts de l'entreprise, qui évite ainsi d'être confrontée aux réclamations citoyennes.

5.5. Bourses PACT : un système élitiste

Les bourses attribuées dans le cadre du programme PACT bénéficient essentiellement aux enfants de familles aisées ou aux fonctionnaires de passage à Fort-Dauphin. Les jeunes issus des zones directement impactées par l'exploitation minière, comme Ampasy Nahampoana et Mandromodromotra, sont exclus de fait. Les critères d'éligibilité (ex. : moyenne de plus de 12/20) sont difficilement atteignables pour ces élèves, compte tenu du contexte socio-éducatif local.

Une proposition a été faite pour diviser les 50 bourses PACT en deux : 25 bourses professionnelles pour les jeunes issus des zones impactées, et 25 bourses élitistes. Malheureusement, cette suggestion n'a pas été retenue par Rio Tinto QMM.

5.6. Projets communautaires peu adaptés

Les projets communautaires lancés par Rio Tinto QMM (ex. : Fagneva, Fagnoitsy, etc.) sont souvent inadaptés aux besoins réels des populations locales. Il en est de même pour les programmes dits de développement, à l'image du Programme de Développement Intégré (PDI) qui, malgré un budget de 5 milliards d'ariary, n'a pas eu d'impact tangible sur la vie des bénéficiaires. Les fonds ont principalement profité à des prestataires ou à certaines autorités locales (région, services techniques, maires), au détriment des bénéficiaires directs.

Exemple concret : à la question de citer une personne dont la vie a changé grâce au PDI, aucune réponse concrète n'a été fournie par Rio Tinto QMM.

Le programme « Développement de Chacun » lancé par la suite a également rencontré une faible adhésion de la population. Les travaux HIMO, bien que générateurs de revenus ponctuels, sont devenus des instruments de clientélisme politique, les bénéficiaires étant souvent sélectionnés en fonction de leur allégeance politique au maire en place.

5.7. Problèmes liés à l'eau

La question de l'eau est centrale. Deux systèmes d'approvisionnement coexistent à Lanirano : l'un alimente les logements de Rio Tinto (avec traitement d'eau dédié), l'autre, destiné à la population, délivre une eau trouble, contenant des boues. JIRAMA affirme qu'il s'agit d'eau potable, mais la méfiance demeure, notamment en raison de possibles interconnexions entre la nappe phréatique exploitée par QMM et celle utilisée par la population.

De plus, le rejet des eaux usées industrielles, parfois autorisé par l'ANDEA, suscite de graves inquiétudes. Lors des fortes pluies, ces rejets ont provoqué des mortalités massives d'anguilles, poissons et crabes dans la rivière, déclenchant les grèves de 2022. La société civile, à travers le Toteny Tanôsy et d'autres plateformes, a demandé la mise en place d'une station de traitement des eaux usées avant rejet.

Lors de l'Assemblée Générale annuelle de Rio Tinto, le Président aurait affirmé l'engagement de l'entreprise à construire une station de traitement d'eau pour les riverains. Cependant, aucune suite concrète n'a été observée à ce jour.

5.8. Indicateurs de développement

QMM présente une performance globalement positive sur la majorité des indicateurs sociaux en 2023 et 2024 dans le tableau n° 2. L'entreprise maintient son engagement envers l'emploi local, les achats auprès des fournisseurs locaux, ainsi que le développement de ces derniers. Les partenariats institutionnels ou communautaires semblent également bien gérés, tout comme l'accès à la terre et la gestion des plaintes, traduisant une certaine stabilité dans les relations socio-économiques de terrain.

Cependant, un signal rouge persistant vient ternir ce tableau : la réputation locale reste négative deux années de suite. Ce décalage entre performance mesurable et perception communautaire peut être symptomatique de dysfonctionnements plus profonds : manque de transparence, faible communication sur les impacts réels, attentes non satisfaites, ou tensions sociales latentes. Cela pose un sérieux problème de légitimité auprès des communautés riveraines, celles qui vivent au quotidien les conséquences des activités de QMM.

Pour inverser cette tendance, il est capital que QMM renforce le dialogue social de manière plus inclusive et authentique. L'écoute active des communautés, l'intégration des leaders traditionnels et des jeunes dans les processus de décision, ainsi qu'une communication transparente sur les enjeux sensibles (environnement, redistribution des bénéfices, expropriations) sont des leviers essentiels. Car au final, une bonne réputation locale ne se construit pas uniquement sur des indicateurs de performance, mais sur la qualité du lien humain et la confiance durable.

Tableau 2 : Tableau montrant l'indicateurs de développement local

Indicateurs	Performance	
	2023	2024
Emplois locaux	○	○
Achats locaux	○	○
Développement des fournisseurs locaux	○	○
Partenariat	○	○
Accès à la terre	○	○
Gestion des plaintes	○	○
Réputation locale	○	○
Réputation nationale et internationale	○	○

○ = performance positive
 ○ = performance négative

(Source : Rapport Social et Environnemental 2024 ; Rio Tinto QMM)

5.9. Bilan et perspectives du PGES dans le cadre du projet QMM

La projection d'un film documentaire a marqué la clôture officielle du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), censé refléter les engagements pris par QMM en matière de développement durable. Le PGES a été évalué à la lumière du PREEP, le Plan de Réduction des Effets Environnementaux et Sociaux Potentiels, pour en vérifier la conformité. Cette étape a également permis un suivi des engagements touchant la biodiversité, les droits humains et les relations communautaires. Rio Tinto, via QMM, affiche son respect des réalités socioculturelles locales et revendique un ancrage dans le triptyque du développement durable.

Une décennie d'actions : bilan contrasté

Dix ans après l'implantation du projet QMM, les discours officiels évoquent des avancées tangibles dans l'amélioration des conditions de vie des communautés. Contrats fonciers individualisés, réhabilitation de près de 200 hectares, reforestation ciblée, mise en place d'espaces naturels gérés : autant d'actions saluées. Cependant, la véritable portée de ces résultats suscite débat. Peu d'évaluations indépendantes ont été menées, et l'efficacité réelle des mesures reste difficile à apprécier. La satisfaction affichée par QMM contraste avec les interrogations persistantes sur l'impact concret pour les populations locales.

Des perspectives à affiner et à démocratiser

Si le cadre du PGES semble achevé, les perspectives futures dépendent désormais d'un changement de posture : renforcer la transparence, encourager les évaluations indépendantes, et surtout, associer véritablement les communautés locales aux décisions. La reconnaissance des droits fonciers, la préservation durable des écosystèmes et le respect des droits humains doivent devenir des leviers d'action concrets, non de simples engagements théoriques. La transition vers un modèle réellement participatif reste donc le prochain défi à relever pour QMM et ses partenaires.

Il est urgent de :

- ☞ **Réactiver les structures de gouvernance** comme le CSER et les SDD.
- ☞ **Rendre les comptes publics**, régulièrement, sur les engagements pris.
- ☞ **Adapter les projets aux besoins réels** des communautés riveraines.
- ☞ **Garantir un accès équitable aux bourses et programmes de formation.**
- ☞ **Renforcer la transparence** sur la gestion de l'eau et assurer un accès équitable à une eau potable de qualité.
- ☞ **Créer une unité de traitement des eaux usées** et renforcer la surveillance environnementale indépendante.

6. ANALYSE CRITIQUE DES IMPACTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX ET DES CONFLITS SOCIAUX LIÉS À RIO TINTO QMM

Problèmes environnementaux Rio Tinto QMM se targue d'avoir mis en place un système de gestion environnementale. Toutefois, plusieurs cas illustrent un décalage entre les discours et la réalité. Par exemple, dans la commune d'Iaboakoho, la mise en œuvre d'un programme de restauration environnementale s'est traduite par une accapitation des terres agricoles des communautés locales, sans que des compensations suffisantes et satisfaisantes ne soient fournies. Cette situation constitue une entrave aux droits fonciers et à la sécurité alimentaire des populations (Rakotondramanana, 2017).

Externalisation et précarisation de l'emploi : Avec le début de l'exploitation, Rio Tinto QMM a externalisé de nombreuses fonctions, mettant en place un système de contractants dont les critères d'attribution restent opaques. Ce choix a eu pour conséquence une marginalisation de la main-d'œuvre locale : salaires bas, emploi précaire, et dépendance des embauches aux humeurs des responsables. Une enquête indépendante est nécessaire pour évaluer la situation et assurer la justice sociale (PFRSC Anôsy, 2022).

Marginalisation des entrepreneurs locaux : Les marchés publics de Rio Tinto QMM semblent inaccessibles aux entreprises locales. Des domaines comme la location de véhicules sont monopolisés par des opérateurs extérieurs. Cette situation alimente le sentiment d'injustice économique. Une vérification des procédures d'attribution des marchés est urgente pour assurer la transparence et la justice économique.

Dévolement des associations communautaires : Certaines associations créées à l'origine pour défendre les intérêts des communautés ont été transformées en entreprises communautaires sous l'impulsion de Rio Tinto QMM et des autorités locales. Cette mutation, souvent motivée par des intérêts financiers, a entraîné un décalage entre les objectifs initiaux et les pratiques actuelles, délaissant les bénéficiaires de base.

Electricité : promesse trompeuse ? Rio Tinto QMM affirme avoir contribué à l'électrification de Fort-Dauphin. Or, loin de diminuer, le prix de l'électricité a augmenté, le tarif pratiqué par la JIRAMA étant parmi les plus élevés de Madagascar (Transparency International Initiative, 2023). Le récent parc solaire et parc éolienne mis en place soulève des interrogations : quel sera son impact réel sur les coûts et l'accessibilité à l'énergie ?

6.1. Engagements non tenus

Engagements non tenus Rio Tinto QMM a manqué à plusieurs engagements :

- Promesses des consultations publiques de 1998
- Charte du comité de suivi recrutement/approvisionnement (note 354/PM/CAB du 19/11/2010)
- Charte Régionale de 2011 entre la Région Anôsy, Rio Tinto QMM et la PFROSC
- Accord du 03 juin 2018 avec les agriculteurs (Mpamboly Mitambatra)
- Accords de mai 2022 lors de la grève de Maroamalona
- L'absence de mise en œuvre de ces engagements alimente la méfiance et la frustration.

Inertie de l'État : L'État reste étonnamment passif face aux problèmes récurrents. Il n'assume pas pleinement son rôle de régulateur, ce qui permet à l'entreprise de définir ses propres règles. Cette défaillance renforce le sentiment d'abandon au sein de la population.

6.2. Questions fondamentales

Les enjeux socio-économiques ont-ils été pris en compte ?

Les populations ont-elles été réellement impliquées ?

Pourquoi les engagements n'ont-ils pas été tenus ?

Quels sont les freins au développement des zones touchées ?

Ces questions exigent des réponses urgentes et documentées, d'autant plus que Rio Tinto QMM projette une extension vers Sainte Luce et Petriky.

6.3. Historique des crises

Historique des crises sociales Depuis 1998, les conflits se sont succédés :

- 1998 : Manifestation des jeunes chômeurs
- 2006 : Barrages humains à Ehoala et Andriambe
- 2007-2009 : Contestations sur les indemnités foncières
- 2010 : Revendications dans plusieurs localités (Andranokana, Maroamalona, Sakasazy)
- 2011 : Mise en place du Conseil des Parties Prenantes (VAHATSY) - vite abandonné

- 2012-2018 : Montée des revendications, grèves, arrestations (Zafinandro, Mpamboly Mitambatra)
- 2018-2021 : Fermeture au dialogue de Rio Tinto QMM
- 2022 : Fuites d’eaux usées à Fort-Dauphin

Les faits exposés mettent en évidence un décalage entre les engagements initiaux de Rio Tinto QMM et la réalité du terrain. Une gouvernance plus inclusive, la transparence, et une implication active des autorités locales et nationales sont indispensables pour restaurer la confiance, assurer la justice économique et sociale, et prévenir l'escalade des conflits.

6.4. Analyse critique du programme communautaire PGEP de QMM

Un PGEP ambitieux, mais centralisé

Le Plan de Gestion Environnementale du Projet (PGEP), lancé en novembre 2001, visait à concilier conservation environnementale et développement local. Il prévoyait la mise en place d’un programme de pisciculture et le ré-empoissonnement de bacs lagunaires afin de générer des revenus pour les communautés de pêcheurs. En structurant l’exploitation du système lagunaire et en favorisant l’augmentation de la biomasse piscicole, l’objectif affiché était clair : améliorer durablement les conditions de vie des populations locales. Toutefois, malgré son intitulé "participatif", le programme reste largement piloté en interne par QMM, avec peu de délégation réelle aux acteurs communautaires.

Une gestion multisectorielle à double tranchant

La gestion centralisée par QMM repose sur une logique de réduction des coûts, de proximité des ressources et d’optimisation de la coordination des actions. Si cette approche peut sembler rationnelle du point de vue opérationnel, elle s’effectue souvent au détriment de l’autonomisation locale. Le manque de pouvoir décisionnel des communautés concernées limite leur capacité à s’approprier durablement les initiatives lancées, risquant de transformer les bénéficiaires en simples exécutants plutôt qu’en véritables acteurs du développement.

Des défis structurels encore à relever

Plusieurs problématiques majeures freinent l’efficacité des actions communautaires. On note une difficulté persistante à recruter localement, malgré les besoins exprimés. Les initiatives comme Pro Com, destinées à favoriser l’ascension professionnelle des femmes, montrent des résultats en demi-teinte. D’autres programmes, comme le PIC II, affichent des ambitions intéressantes (formation, redistribution des contrats), mais peinent dans leur mise en œuvre concrète. Enfin, des partenaires potentiels comme CARE restent à positionner clairement dans la gouvernance locale. Le constat est donc sans appel : des ajustements structurels s’imposent pour rendre ces dispositifs réellement inclusifs et porteurs à long terme.

7. CONSTAT SOCIOECONOMIQUE POUR LA REGION ANÔSY : UN PARADOXE MINIER

Malgré plus de quinze années d'exploitation industrielle menée par la société Rio Tinto QMM à Fort-Dauphin, la région Anôsy reste l'une des plus pauvres de Madagascar. Ce paradoxe soulève une question aussi centrale que dérangeante : comment une région aussi riche en ressources naturelles, abritant l'un des plus grands projets extractifs du pays, peut-elle encore afficher des indicateurs de pauvreté parmi les plus alarmants au niveau national ?

La présence de QIT Madagascar Minerals (QMM) en Anôsy n'a manifestement pas produit les effets de levier escomptés. Bien au contraire, les données socioéconomiques révèlent une précarité persistante, voire croissante. Ce constat met à mal l'idée selon laquelle l'exploitation minière serait, en soi, un moteur automatique de développement local. Ici, l'extraction ne semble ni n'avoir réduit la pauvreté, ni amélioré significativement l'accès aux services de base.

7.1. Une pauvreté structurelle persistante

Selon les dernières données de l'INSTAT issues des enquêtes EPM (2021–2022), ENSOMD (2012–2013) et RGPH-3 2018 ; La région Anôsy se trouve aujourd'hui dans une situation socio-économique extrêmement préoccupante, comme en témoignent plusieurs indicateurs de pauvreté. Le taux de pauvreté monétaire y atteint 92,1 %, un chiffre qui grimpe même à 94,6 % en zone rurale. Ces proportions sont nettement supérieures à la moyenne nationale, établie à 77 %. Autrement dit, neuf personnes sur dix à Anôsy vivent avec des revenus insuffisants pour satisfaire leurs besoins de base, malgré la présence d'une industrie extractive d'envergure internationale. Ce constat interroge profondément sur la capacité de ce modèle de développement à générer des retombées locales significatives.

Au-delà des revenus, la pauvreté s'exprime aussi par une accumulation de privations dans plusieurs dimensions essentielles de la vie. L'Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) pour la région s'élève à 0,553, contre 0,404 au niveau national. Cela reflète une vulnérabilité structurelle grave, marquée par un accès limité aux soins de santé, une éducation déficiente et des conditions de logement précaires. Loin de n'être qu'un chiffre abstrait, cet indice met en lumière une réalité vécue quotidiennement par une majorité de la population, piégée dans un cycle de pauvreté intergénérationnelle.

Plus inquiétant encore, l'intensité de la pauvreté multidimensionnelle, c'est-à-dire le degré de privation subi par les personnes pauvres, atteint 63,1 % à Anôsy. Ce chiffre révèle que les ménages pauvres de la région ne se contentent pas d'être privés d'un ou deux services de base : ils cumulent de nombreuses difficultés simultanées, aggravant leur vulnérabilité et limitant sérieusement leurs perspectives d'émancipation. Cette situation dépasse le simple manque de revenus et traduit une crise du développement humain à part entière.

Tableau 3 : Comparatif des indicateurs de pauvreté de la région Anôsy et moyenne nationale

Indicateur	Région Anôsy	Moyenne nationale	Commentaires
Taux de pauvreté monétaire	92,1 % (94,6 % en zone rurale)	77 %	Anôsy affiche un taux de pauvreté bien supérieur à la moyenne nationale.
Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM)	0,553	0,404	Forte accumulation de privations (santé, éducation, conditions de vie).
Intensité de la pauvreté multidimensionnelle	63,1 %	—	Les ménages pauvres à Anôsy sont plus fortement touchés que dans d'autres régions.

Source : l'INSTAT/EPM (2021–2022), ENSOMD (2012–2013) et RGPH-3 2018

En croisant tous ces indicateurs, Anôsy apparaît de manière récurrente dans le trio des régions les plus pauvres de Madagascar. Que ce soit selon les critères monétaires ou multidimensionnels, le tableau est sombre. Ce paradoxe — une région à fort potentiel minier, mais socialement sinistrée — impose une remise en question des stratégies actuelles et appelle à des réformes structurelles : redistributions équitables, investissements sociaux massifs, et surtout une gouvernance qui place les communautés locales au cœur du développement.

7.2. Une anomalie régionale face à la logique du développement

En théorie, l'implantation d'un projet extractif d'envergure internationale tel que QMM aurait dû être un moteur puissant de progrès socio-économique local : création d'emplois, amélioration des infrastructures, accès élargi aux services essentiels, et ainsi de suite. Pourtant, la réalité sur le terrain déjoue ces attentes. Les données disponibles témoignent d'un paradoxe saisissant : depuis le lancement de l'exploitation minière, aucune amélioration tangible ne s'est traduite par **une réduction significative de la pauvreté** dans la région.

7.3. Comparaison avec d'autres régions

Pour mieux comprendre l'anomalie, comparons Anôsy à d'autres régions, les comparaisons régionales sont sans appel : Anôsy demeure aussi pauvre ; voire plus pauvre que des régions ne bénéficiant d'aucun investissement minier. Ce constat conforte l'hypothèse d'un **effet d'enclave extractif**, dans lequel les retombées économiques d'un projet comme QMM échappent en grande partie aux communautés locales.

Dès lors, une question fondamentale s'impose : **comment expliquer une telle persistance de la pauvreté dans une région qui abrite une entreprise générant des milliards en revenus ?**

Le cas d'Anôsy illustre crûment les limites d'un modèle de développement fondé exclusivement sur l'extraction. Sans bénéfices concrets pour les populations, la mine devient un îlot de richesse au sein d'un océan de précarité. Une richesse qui circule, mais ne ruisselle pas.

Tableau 4 : comparaison de la pauvreté monétaire de la région Anôsy avec d'autres régions de Madagascar

Région	Pauvreté monétaire (2021–2022)	IPM 2018	Remarques
Anôsy	92,1 %	0,553	Présence d'une grande mine QMM, mais forte pauvreté
Androy	98,0 %	0,588	Région extrêmement pauvre, enclavée, sans projet industriel
Analamanga (Tana)	51,3 %	0,150	Région urbaine, mieux desservie en services
Boeny (Mahajanga)	63,1 %	0,390	Activités portuaires, plus de diversification
Diana (Nord)	54,4 %	0,342	Présence touristique, moins dépendante de l'aide extérieure

Source : INSTAT/EPM 2021-2022/RGPH-3 2018

Ce constat appelle un **véritable changement de paradigme**. Pour sortir durablement de la pauvreté, Anôsy doit s'engager sur la voie d'un développement **inclusif**, misant sur :

- la **diversification économique** (pêche, agriculture, tourisme, économie verte...),
- le **renforcement des services publics** (éducation, santé, infrastructures),
- et une **gouvernance équitable et transparente** des ressources naturelles.

Autrement dit, **la pauvreté d'Anôsy n'est pas une fatalité : c'est une construction politique et économique**. Et malgré la présence de QMM, les indicateurs de développement humain restent alarmants.

La question dérange mais reste centrale : à qui profite réellement la richesse du sous-sol ?

7.4.Évolution de la pauvreté à Anôsy (2005 – 2022)

La pauvreté dans la région Anôsy est structurelle, croissante et largement au-dessus de la moyenne nationale.

Tableau 5 : évolution de la pauvreté de la région Anôsy

Enquête	Pauvreté monétaire à Anôsy	Moyenne nationale	Commentaire
EPM 2005	73,8 %	68,7 %	Parmi les plus pauvres, supérieure à la moyenne nationale
EPM 2010	83,5 %	76,5 %	Augmentation significative
ENSOMD 2012–13	85,4 %	71,5%	Tendance confirmée
EPM 2021–22	92,1 %	77 %	Situation critique, 3e plus pauvre

Source : INSTAT/EPM 2005/ EPM 2010/ ENSOMD 2012-2013/EPM2021-2022

Interprétation et signaux d’alarme :

- **Absence de retombées positives pour les ménages** : La richesse extraite du sous-sol ne se traduit pas en mieux-être pour les habitants.
- **Modèle économique peu inclusif** : L’économie reste centrée sur l’extraction, avec peu de diversification et une faible capacité de création d’emplois durables.
- **Faiblesse des politiques publiques locales** : Les services sociaux de base (santé, éducation, emploi) restent insuffisants pour enrayer la spirale de la pauvreté.
- **Effet “cage dorée” de la mine** : Une entreprise géante dans un désert de services et d’opportunités.

Constat alarmant : le paradoxe d’un développement sans inclusion

Depuis le début de l’exploitation minière par QMM il y a près de vingt ans, la région d’Anôsy connaît une dégradation continue de ses indicateurs socio-économiques. Le taux de pauvreté y est passé de 73,8 % en 2005 à 92,1 % en 2022, soit une augmentation significative malgré les importants investissements réalisés dans le secteur extractif.

Ce paradoxe soulève de sérieuses interrogations : alors que l’on attendait un effet d’entraînement positif sur le développement local, c’est l’inverse qui s’est produit. L’exploitation minière, loin de stimuler l’économie régionale, semble avoir été un facteur d’aggravation de la précarité, sans impact notable sur l’emploi, les revenus ou l’accès aux services de base.

Les engagements initiaux de QMM — développement local, responsabilité sociétale, protection de l’environnement — sont restés en grande partie lettre morte. Les populations locales doivent désormais faire face à la perte de terres, à la dégradation des écosystèmes et à des inégalités accrues, renforçant leur sentiment d’abandon et d’exclusion du modèle extractif.

Ce constat met en lumière l’échec d’un développement centré uniquement sur l’exploitation des ressources naturelles. Pour sortir de cette impasse, la région Anôsy doit engager un virage stratégique en repensant les politiques de redistribution, en soutenant la diversification économique, et en renforçant les mécanismes de gouvernance et de redevabilité.

Ce paradoxe soulève une question centrale : comment une région aussi riche en ressources peut-elle devenir, année après année, toujours plus pauvre ?

7.5.Évolution de la pauvreté monétaire dans la région Anôsy : une trajectoire alarmante (2005–2022)

La région d’Anôsy illustre, peut-être mieux qu’aucune autre, les contradictions du développement minier à Madagascar. Depuis le début de l’exploitation industrielle des ressources naturelles, et malgré des promesses de retombées économiques, la pauvreté monétaire n’a cessé de croître, révélant les limites criantes du modèle actuel.

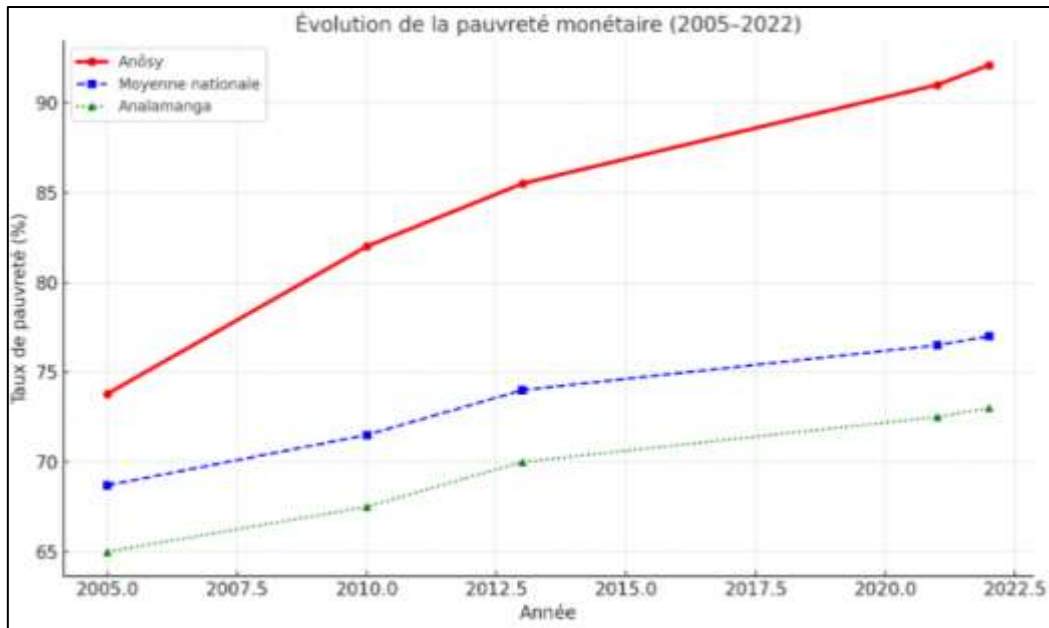


Figure 2 : évolution de la pauvreté monétaire entre la région Anôsy, la région Analamanga et la moyenne nationale

2005 : Un point de départ déjà inquiétant

Dès 2005, Anôsy présentait un taux de pauvreté monétaire de **73,8 %**, supérieur à la moyenne nationale d'alors (environ 68 %). Cela signifiait déjà que près de trois habitants sur quatre vivaient sous le seuil de pauvreté. Par contraste, **la région Analamanga**, siège de la capitale et sans industrie extractive, affichait à cette époque un taux de pauvreté de **52,1 %**. Autrement dit, malgré l'arrivée annoncée de Rio Tinto QMM à Anôsy avec des promesses de développement local, la région commençait sa trajectoire minière avec un déséquilibre socio-économique déjà préoccupant. Mais à défaut d'un accompagnement structuré et équitable, la situation ne pouvait qu'empirer... et c'est exactement ce qui s'est produit.

2010–2013 : La promesse minière s'effrite

Alors que QMM est en pleine production, le taux de pauvreté à Anôsy dépasse les **85 %**. Plutôt qu'une amélioration, c'est une détérioration sociale qui s'installe. Les emplois créés sont rares, souvent temporaires ou peu qualifiés, et l'économie locale demeure marginalisée. Dans le même temps, la région d'**Analamanga** — pourtant sans extraction minière — parvient à **réduire légèrement** son taux de pauvreté, grâce à une économie plus diversifiée, davantage de services publics, et une dynamique urbaine. Le contraste devient plus flagrant : **une région minière s'enfonce, tandis qu'une région sans ressources extractives résiste mieux à la pauvreté.**

2021–2022 : Le seuil critique est franchi

La situation atteint un niveau dramatique : **92,1 %** des habitants d'Anôsy vivent sous le seuil de pauvreté, contre **77 %** au niveau national, et **environ 55 %** à Analamanga. L'écart se creuse. Ce constat démontre l'échec manifeste d'un modèle basé sur le mythe du « ruissellement » (trickle-down economics) : les richesses extraites du sol n'irriguent pas le territoire. Pire, elles semblent le saigner à blanc. Entre les pertes foncières, les atteintes environnementales et la

faiblesse des investissements sociaux, la population d'Anôsy vit de plus en plus dans l'exclusion, la précarité, et le désenchantement.

L'évolution de la pauvreté monétaire à Anôsy ne peut être réduite à des chiffres : elle incarne un **modèle de développement déséquilibré**, où **les bénéficiaires de l'extraction sont captés ailleurs**, laissant les communautés locales plus pauvres qu'avant. À l'opposé, **la situation d'Analamanga démontre qu'il est possible de lutter contre la pauvreté sans puiser dans des ressources non renouvelables**, à condition d'avoir une économie plus diversifiée, des services de base accessibles, et une gouvernance locale plus efficace. Ce constat appelle à **réorienter profondément les politiques de développement**, à **renforcer la souveraineté territoriale**, et à **repenser la finalité même des projets extractifs** : doivent-ils enrichir des actionnaires lointains, ou transformer positivement la vie des habitants ? À Anôsy, la réponse reste suspendue.

8. DÉSÉQUILIBRE DE GOUVERNANCE ET DE RÉPARTITION

8.1. Ristourne de QMM

Une manne qui coule... mais qui ne fertilise rien

Entre 2013 et 2020, plus de 12 milliards d'ariary ont été versés aux communes de Fort-Dauphin, Ampasy Nahampoana et Mandromondromotra au titre des ristournes minières QMM. Une somme colossale sur le papier, censée être un véritable moteur de développement. Mais sur le terrain ? Rien ou presque. Le robinet coule, mais la rivière reste invisible. Cette abondance financière, loin de transformer le quotidien des habitants, alimente surtout des statistiques... et des frustrations.

L'argent arrive, mais la pauvreté reste

Dans les communes concernées, les réalités sont têtues : Fort-Dauphin croule sous une dette dérisoire envers la JIRAMA (157 millions Ar, depuis 2019-2025), pendant que ses rues restent dans l'obscurité. Les écoles tombent en ruine, les centres de santé sont sous-équipés, et les routes secondaires ressemblent plus à des sentiers de brousse qu'à des axes de développement. La population ne voit pas les effets des milliards encaissés. On parle donc bien ici d'un grave échec de gouvernance locale, pas d'un manque de moyens.

Opacité, clientélisme et dérives

Le système de gestion des ristournes est noyé dans une brume d'opacité : aucune traçabilité, pas de ligne budgétaire claire, aucun rapport d'exécution publique. Le silence administratif est lourd. Pire : des indices de captation clientéliste apparaissent. Séminaires luxueux, véhicules tout-terrain, projets fictifs... Les ristournes semblent parfois servir plus à l'entretien de réseaux d'alliances qu'à la construction d'un avenir collectif. Le développement ? Il attend encore son tour.

Loi bafouée, peuple oublié : à qui profite la ristourne ?

La loi est pourtant claire : 2 % du produit exporté doivent être redistribués (60 % aux communes, 30 % à la région, 10 % à la province). Mais la répartition réelle reste floue : aucune

transparence sur le partage des 60 %, aucun plan régional connu pour les 30 %, aucune reddition de comptes. Tout cela soulève une question centrale : la ristourne QMM est-elle un mirage entretenu ou un moteur bloqué du développement ? Il est temps de reprendre le contrôle. Cela passe par des audits citoyens, la publication systématique des budgets, des sanctions claires, et surtout une implication active de la société civile, des jeunes et des communautés dans la gestion locale.

8.2.La RSE de Rio Tinto QMM à Fort-Dauphin : une vitrine brillante... mais un miroir brisé ?

Depuis le début de ses opérations à Fort-Dauphin, **QIT Madagascar Minerals (QMM), filiale de Rio Tinto**, a cherché à s'inscrire dans une logique de **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**. Sur le papier, l'intention semble noble : améliorer les conditions de vie des communautés locales, protéger l'environnement, investir dans les infrastructures sociales.

Deux grandes périodes de financement ont été affichées :

- **2009 à 2013** : 20 millions USD
- **2014 à 2019** : 15 millions USD

Soit **35 millions USD** sur dix ans...

Et depuis 2023, un budget annuel de **4 millions USD**, reconduit avec tambours et trompettes.

Mais à bien y regarder... Qui pilote ? Qui décide ? Qui bénéficie ?

La RSE de Rio Tinto QMM à Fort-Dauphin, un vrai spectacle de lumière... mais en creusant, on découvre vite un miroir cassé. Sur le papier, QMM a claqué des dizaines de millions de dollars en promesses de développement local, environnement et infrastructures sociales, avec deux grandes phases de financement (2009-2013 puis 2014-2019) et un budget annuel qui reprend du galon depuis 2023. Le discours est noble, mais derrière, qui décide vraiment ? Qui profite vraiment ? C'est la question qui brûle.

Car si la RSE est bien budgétisée et médiatisée, elle reste très peu participative. La gestion est verrouillée au sommet, pilotée par l'État et des comités techniques, laissant peu de place aux habitants. Les projets sont souvent symboliques, comme repeindre des écoles sans enseignants ou distribuer des kits agricoles déconnectés du terrain. On nage dans une logique « vitrine » qui manque cruellement d'une vraie stratégie durable et d'une consultation authentique des populations.

Sur le terrain, le décalage est flagrant. Côté environnement, même avec des éoliennes et panneaux solaires, les dégâts sont visibles : rivières détournées, dunes érodées, zones dégradées. Sur le social, malgré plus de 100 millions de dollars investis, Fort-Dauphin souffre toujours d'infrastructures essentielles absentes, comme les châteaux d'eau, un scanner inutilisable ou l'absence de filtres pour une eau potable décente. Et la gouvernance locale ? Un rôle réduit à la figure d'interface, avec des consultations superficielles des OSC, leaders et Fokontany.

L'avenir s'assombrit encore plus avec l'annonce du départ progressif de QMM dès 2027 vers d'autres sites. On peut déjà se demander ce que laissera derrière elle cette présence minière :

des promesses en suspens, des cicatrices environnementales, et des populations qui risquent de se retrouver encore plus fragiles. Un vrai casse-tête qui pose la question de la durabilité et de la responsabilité réelle de ces projets.

On peut réinventer cette RSE façon 2.0, avec un vrai comité local multi-acteurs, de la transparence budgétaire, une implication réelle des communautés dès le départ, un suivi impact rigoureux, et surtout, une préparation sérieuse de l'après-mine via le développement d'activités durables comme l'agriculture, l'aquaculture ou l'écotourisme. La clé ? Faire confiance aux communautés locales, travailler AVEC eux, POUR eux, PAR eux. Car si Rio Tinto QMM part un jour – et elle partira – ce n'est pas la vitrine RSE qu'on retiendra, mais ce qu'elle **aura réellement laissé derrière elle**.

8.3. Utilisation le dividende pour état malagasy

En 2025, QMM a versé plus de 13,69 millions de dollars à l'État malagasy via le Fonds Souverain Malagasy (FSM), somme censée profiter aux communautés d'Anôsy, dont Fort-Dauphin fait partie. Pourtant, malgré ce rôle clé, la répartition concrète de ces dividendes reste floue. Pas de garanties claires sur une redistribution locale équitable, laissant la porte grande ouverte à une gestion opaque. Ce flou impose aux citoyens et élus locaux de se mobiliser pour transformer ces ressources en véritables leviers de développement durable sur le territoire.

Mais sur le terrain, la réalité est moins brillante. Fort-Dauphin a bien bénéficié de quelques projets, port amélioré, routes, emplois temporaires, mais aucune métamorphose structurelle ne s'est vraiment produite. Les retombées économiques et sociales semblent plutôt avoir favorisé les communes proches de la mine, comme Mandena ou Ampasy, parfois sans durabilité ni équité. La ville, malgré son importance, fait face à une dépossession déguisée, où les promesses de progrès se diluent dans des mécanismes complexes et une gouvernance centralisée, manquant de transparence. La vraie question est donc posée : quand Fort-Dauphin pourra-t-elle enfin tirer pleinement profit de cette richesse minière et incarner un modèle de gouvernance inclusive et responsable ?



Figure 3 : Paiement du dividende dû par la société Rio Tinto QMM à l'État Malagasy

(Source : <https://www.madagascar-tribune.com/QMM-a-verse-un-cheque-de-13.html>)

9. CONCLUSION

L'exploitation minière à Fort-Dauphin illustre cruellement les limites d'un modèle extractiviste imposé dans un État structurellement fragile : d'un côté, des profits colossaux engrangés par des multinationales étrangères, et de l'autre, des communautés locales toujours reléguées à la marge, malgré les promesses d'un « développement partagé ». En somme, une exploitation sans transformation réelle pour les territoires et les populations concernées.

Nous aurions souhaité présenter une évaluation équilibrée, incluant les actions sociales et environnementales entreprises par la société QMM. Mais l'opacité et la rétention d'information de leur part ont rendu toute analyse objective impossible. Ce silence en dit long.

Depuis le début des exportations d'ilménite en 2009 jusqu'en 2025, quinze années ont passé. Quinze années durant lesquelles les conditions de vie des populations riveraines n'ont connu aucune amélioration significative. Pire, dans plusieurs villages impactés – à Iabokoaho, Petriky ou Sainte-Luce – les habitants témoignent d'une détérioration de leur environnement, de leur sécurité alimentaire et de leur autonomie économique. Les engagements pris lors des consultations publiques de 1998, qu'ils portent sur l'emploi, les infrastructures, la santé ou l'éducation, restent pour la plupart lettre morte.

Les maisons n'ont pas changé, les pistes rurales restent impraticables pendant la saison des pluies, et les jeunes, toujours privés d'avenir local, partent tenter leur chance ailleurs. Le développement promis ? Il n'est jamais arrivé.

Les Programmes de Développement Intégré (PDI), les projets d'« autonomisation » ou encore les compensations financières individuelles – souvent ridicules au regard des pertes subies – n'ont ni répondu aux attentes ni enclenché une transformation durable. Pensées sans réelle implication des premiers concernés, ces initiatives n'ont fait qu'alimenter la frustration et l'incompréhension.

La gestion des ristournes minières, quant à elle, cristallise un profond malaise : malgré des montants importants, les impacts positifs attendus se font toujours attendre. En cause ? Le manque de transparence, l'absence de gouvernance locale efficace et l'exclusion des citoyens des mécanismes de décision. Le résultat est une perte de confiance généralisée, doublée d'un sentiment d'injustice. Ce qui aurait dû être un levier de progrès est devenu un symbole de promesses trahies.

Il est temps de sortir du mythe. La Responsabilité Sociétale de QMM ne peut plus être un simple slogan marketing. Elle doit devenir un véritable moteur de justice sociale, de respect des droits fondamentaux et d'investissement durable dans l'avenir de la région. Il est encore temps d'agir. Mais pour cela, il faut briser le miroir aux alouettes, ramasser les morceaux et reconstruire, avec et pour les communautés.

Madagascar, prisonnière de la “malédiction des ressources” ?

Le cas de Fort-Dauphin illustre tristement ce que les économistes appellent la *malédiction des ressources* : un paradoxe où les pays riches en ressources naturelles – en particulier minières – affichent pourtant des indicateurs de développement humain désastreux. Comme l'a si bien

formulé Paul Collier dans *The Bottom Billion* (2007), sans institutions solides et transparentes, l'exploitation des ressources peut alimenter la corruption, renforcer les inégalités et marginaliser les populations.

Madagascar, bien que dotée d'un sous-sol exceptionnel (ilménite, or, nickel, cobalt, graphite, saphirs...), demeure l'un des pays les plus pauvres au monde (Banque mondiale, 2023). Le secteur minier y représente une part significative des exportations, mais les retombées positives à l'échelle locale sont quasi-inexistantes. La rente minière échappe trop souvent aux circuits publics en raison d'une gouvernance défailante, d'un contrôle étatique faible, et d'une corruption systémique (Transparency International, 2023).

Si Madagascar veut éviter de s'enliser définitivement dans cette malédiction, il est urgent de repenser en profondeur la gouvernance de ses ressources naturelles. Cela passe par la transparence, la reddition de comptes, la justice sociale, et surtout, la souveraineté populaire. Ce n'est qu'à ce prix que les richesses du sous-sol pourront un jour se traduire en bien-être pour la majorité.

10.RECOMMANDATIONS

1. Renforcement de la Gouvernance Minérale

Transparence des contrats : Tous les contrats d'exploitation minière doivent être rendus publics et accessibles pour garantir une gestion transparente des ressources. Cela inclut la publication des accords entre l'État et les entreprises minières, avec des audits réguliers des revenus générés.

Mise en place d'un mécanisme de suivi indépendant : Création d'une commission indépendante composée de membres de la société civile, d'experts et d'organisations internationales pour surveiller les activités des entreprises minières et assurer qu'elles respectent les normes sociales et environnementales.

Renforcement des capacités des institutions locales : Former et soutenir les autorités locales pour qu'elles puissent mieux gérer les impacts de l'exploitation minière et faire respecter les droits des communautés.

2. Amélioration des Compensations et des Retombées Économiques Locales

Système de compensation équitable : Il est crucial que les compensations financières et matérielles soient non seulement transparentes, mais aussi adaptées aux besoins réels des communautés locales. Les compensations devraient couvrir la perte de terres agricoles, la dégradation des ressources naturelles et la perturbation des modes de vie.

Investissement dans des infrastructures durables : Les bénéfices issus de l'exploitation minière devraient être réinvestis dans la construction et l'entretien d'infrastructures publiques (routes, écoles, hôpitaux, etc.) pour répondre aux besoins des populations locales.

Diversification économique : Encourager le développement de secteurs économiques complémentaires à l'exploitation minière, comme l'agriculture durable, l'écotourisme et la transformation des produits locaux (notamment les produits de la pêche et de l'agriculture).

3. Participation des Communautés Locales

Consultations publiques véritablement inclusives : Organiser des consultations publiques régulières avec les communautés locales, en garantissant une participation véritable et non seulement formelle. Les populations doivent avoir voix au chapitre dans les décisions concernant l'exploitation de leurs ressources naturelles.

Création de comités de suivi communautaire : Mettre en place des comités locaux composés de représentants des communautés pour superviser les projets miniers, évaluer les impacts sociaux et environnementaux et défendre les intérêts des riverains.

4. Mesures de Protection Sociale et Environnementale

Protection des droits des travailleurs : Assurer une amélioration des conditions de travail dans les mines en imposant des normes strictes en matière de sécurité et de rémunération équitable. Les droits des travailleurs locaux doivent être protégés, et des programmes de formation professionnelle doivent être mis en place pour qu'ils puissent bénéficier d'opportunités d'emploi dans l'industrie.

Protection de l'environnement : Imposer des normes environnementales strictes et réaliser des évaluations d'impact environnemental indépendantes pour minimiser les dommages causés par l'exploitation minière. Les entreprises minières devraient être tenues responsables de la réhabilitation des sites après exploitation.

Restauration des écosystèmes : Après la fin de l'exploitation, il est essentiel d'investir dans des programmes de reforestation et de restauration des sols pour limiter la perte de biodiversité et protéger les sources d'eau.

5. Réformes Institutionnelles et Lutte contre la Corruption

Réformer le secteur minier : L'État doit moderniser la réglementation minière et s'assurer que les lois sont bien appliquées. Cela inclut la mise en place de contrôles stricts des ressources et des revenus extraits, avec des audits transparents.

Lutte contre la corruption : Mettre en œuvre des mécanismes de transparence dans la gestion des ressources naturelles, comme l'adhésion à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), et renforcer les pouvoirs des institutions de lutte contre la corruption.

Promotion de la justice fiscale : Assurer que les entreprises minières paient des taxes équitables et que celles-ci sont utilisées pour financer des projets de développement dans les régions minières, au lieu d'être détournées.

6. Éducation et Sensibilisation

Programmes de formation pour les jeunes : Développer des programmes éducatifs pour les jeunes, en particulier dans les domaines liés à l'environnement, à la gestion des ressources naturelles et à la gouvernance locale, afin de préparer une future génération capable de participer activement à la gestion des ressources et à la création de nouveaux emplois.

Sensibilisation des communautés aux droits et à la gestion des ressources : Organiser des campagnes de sensibilisation pour éduquer les populations locales sur leurs droits concernant les ressources naturelles et les mécanismes de participation à la prise de décision.

7. Suivi et Évaluation Continus

Mise en place d'un système de monitoring : Créer un système de suivi continu des impacts socio-environnementaux de l'exploitation minière, afin d'adapter les politiques en fonction des résultats et des retours des communautés. Cela inclut un suivi des promesses faites par les entreprises et de l'utilisation des compensations.

8. La gestion des ristournes QMM

La ristourne ne doit plus être un "cadeau empoisonné" ou un prétexte à clientélisme. Elle doit devenir **un contrat social local**, un levier de transformation équitable et durable. Pour cela, **transparence, participation et redevabilité** doivent en être les piliers. Si on veut éviter que la malédiction des ressources devienne une réalité irréversible à Fort-Dauphin, il faut commencer par libérer le potentiel de cette manne bloquée... et la mettre entre les mains du peuple.

i. Mettre en place un mécanisme de transparence et de reddition de comptes :

- Publication annuelle (et accessible) des montants perçus, des plans d'utilisation, et des bilans d'exécution des projets financés par la ristourne.
- Affichage public dans chaque commune bénéficiaire des montants reçus et de leur utilisation (panneaux, radios locales, plateformes numériques).

ii. Créer un comité local de suivi indépendant, incluant :

- Des représentants de la société civile, des jeunes, des femmes, des leaders traditionnels, et des autorités locales.
- Ce comité aura pour mission de surveiller la gestion des ristournes, de signaler les abus, et de proposer des projets communautaires priorités.

iii. Conditionner l'utilisation des ristournes à des projets structurants :

- Prioriser des investissements à fort impact social et économique (écoles, centres de santé, infrastructures rurales, eau potable, électrification).
- Interdire l'achat de véhicules, les séminaires coûteux et les dépenses de prestige non essentielles au développement local.

iv. Instituer des audits réguliers (internes et externes) avec sanctions en cas d'abus :

- Impliquer la Cour des Comptes, l'Inspection Générale de l'État, et des ONG spécialisées dans la gouvernance locale.

- Prévoir des sanctions financières et pénales contre les auteurs de détournements ou de mauvaise gestion avérée.
- v. *Renforcer les capacités des communes à planifier et gérer les fonds :*
- Formations en gestion financière, planification participative, marchés publics et gouvernance territoriale.
 - Appui technique des ministères concernés (Intérieur, Décentralisation, Économie) et des partenaires techniques.
- vi. *Associer la jeunesse et les communautés à la définition des priorités locales :*
- Organisation d’assemblées citoyennes annuelles pour recueillir les besoins réels de la population.
 - Lancer des « budgets participatifs » pour impliquer les habitants dans le choix des projets à financer.
- vii. *Exiger l’élaboration d’un Plan Communal de Développement (PCD) financé par la ristourne :*
- Chaque commune bénéficiaire doit élaborer ou actualiser son PCD avec des indicateurs de résultats, afin de lier ristourne et vision de développement à moyen terme.
- viii. *Créer une plateforme numérique nationale pour le suivi des ristournes minières :*
- Une base de données en accès libre regroupant les ristournes versées par chaque société minière, les communes bénéficiaires, les projets financés, les résultats obtenus.

8. Recommandation sur RSE

- i. *Refondation de la gouvernance de la RSE : ouvrir les cercles de décision*
- ☞ **Créer un Comité Local de Pilotage Multiacteurs (CLPM)** regroupant représentants des communautés locales (OSC, Fokontany, autorités traditionnelles, jeunes, femmes), autorités locales, QMM, ONG et experts indépendants.
 - ☞ Assurer que **les décisions de financement et d’orientation stratégique** soient **copilotées et documentées publiquement**.
 - ☞ Mettre en place un **mécanisme de redevabilité locale**, avec des **audits citoyens** réguliers et des séances publiques de restitution.
- ii. *Transparence budgétaire et traçabilité des impacts*
- ☞ Publier **chaque année un rapport détaillé RSE** incluant :
 - les montants dépensés par axe (santé, éducation, environnement, infrastructures),
 - les bénéficiaires identifiés (avec une ventilation par commune et par type de groupe social),
 - les impacts mesurables (ex. : nombre d’enfants scolarisés, qualité de l’eau, création d’emplois).

☞ Assurer l'**indépendance des évaluations** des projets financés, avec implication d'universités ou d'experts locaux.

iii. *Orientation des investissements vers le long terme et le durable*

Cesser les projets “vitrine” à effet cosmétique ou court-termiste.

☞ **Prioriser des projets à fort levier communautaire**, comme :

- l'installation d'infrastructures d'eau potable réellement fonctionnelles,
- le soutien à l'agriculture durable et à l'aquaculture (avec formation, appui technique, accès au marché),
- le développement de l'écotourisme local (avec protection des sites naturels, accueil communautaire),
- la construction de structures de santé avec équipements et personnel durables (scanner, maternité, centre de soins primaires).

iv. *Préparer sérieusement l'après-mine (2027 et au-delà)*

☞ Élaborer un **Plan Local de Transition Post-Mine**, codéveloppé avec les collectivités locales et les communautés.

☞ Créer un **fonds de transition** dédié à la reconversion économique, alimenté dès aujourd'hui par QMM.

☞ Développer un **cadre de transfert progressif des infrastructures minières** (routes, bâtiments, équipements) aux acteurs publics ou communautaires.

v. *Recentrer la RSE sur le “social” et la justice environnementale*

☞ Inclure dans la stratégie RSE des **compensations claires pour les zones dégradées** (reboisement, restauration des dunes, remise en état des rivières).

☞ Appliquer le **principe pollueur-payeur**, avec des plans d'atténuation concrets et budgétés.

☞ Soutenir les droits fonciers des communautés riveraines (accès à la terre, dédommagements, sécurité foncière).

vi. *Faire confiance aux communautés locales, sans paternalisme*

☞ Changer de paradigme : **ne plus considérer les habitants comme bénéficiaires passifs, mais comme des partenaires actifs.**

☞ Former, accompagner, financer des **initiatives locales autonomes**, en les dotant de ressources pour concevoir et piloter leurs projets.

11. REFERENCE BIBLIOGRAPHIE

1. Andrew Lees Trust (2016), *Community Voices*
2. Arrêtés ou textes réglementaires relatifs à l'environnement ou à la décentralisation
3. Banque mondiale (2005), Évaluation de l'impact social du projet dans le cadre du PIC
4. Banque mondiale, "Mining and the Environment in Madagascar", Rapport de mission, 2005.
5. Charte régionale (2011) - PFROSC, QMM, Région Anôsy.
6. Convention d'Établissement QMM – État Malagasy (1998)
7. CRAAD-OI & KOLO TV. (2022). *Reportage sur les impacts sanitaires de QMM à Tolagnaro.*
8. Décret MECIE n°99-954 (1999)
9. Direction Régionale des Mines (2018), Rapport de suivi
10. EITI Madagascar. (2022). *Rapport ITIE 2021.*
11. <https://www.instat.mg/statistiques/enquetes-et-recensements>
12. INSTAT, Enquête Nationale sur le Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement à Madagascar (ENSOMD 2012-13), Objectif : 01 (<https://www.instat.mg/p/ensomd-2012-2013-objectif-n0-1-eliminer-lextreme-pauvrete-et-la-faim>)
13. INSTAT, Enquête Périodique auprès des Ménages 2005, Rapport Principal (<https://www.instat.mg/p/epm-enquete-periodique-aupres-des-menages-2005>)
14. INSTAT, Enquête Périodique auprès des Ménages 2010, Rapport Principal (<https://www.instat.mg/p/epm-enquete-periodique-aupres-des-menages-2010>)
15. INSTAT, Enquête Permanente auprès des Ménages 2021- 2022, Rapport (<https://www.instat.mg/p/epm-enquete-permanente-aupres-des-menages-2021-2022>)
16. INSTAT, Rapport thématique sur les résultats Du RGPH-3, Thème 15 : Mesure et Cartographie de la Pauvrete non Monétaire des Ménages et de la Population à Madagascar (<https://www.instat.mg/p/rgph-3-rapport-thematique-theme-15-mesure-et-cartographie-de-la-pauvrete-non-monetaire-des-menages-et-de-la-population-a-madagascar>)
17. Les Amis de la Terre France. (2012). *Madagascar : nouvel eldorado des compagnies minières et pétrolières.* Rapport publié en novembre 2012. Disponible sur : <https://www.amisdelaterre.org>
18. Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques, Rapport d'activité régionale, août 2018 Rapports RSE de Rio Tinto QMM
19. Note n°354/PM/CAB (2010) - Premier Ministre Camille Vital.
20. OECD Watch (2011), *Complaint filed against Rio Tinto*
21. Office National pour l'Environnement (ONE), Rapports annuels
22. Office National pour l'Environnement (ONE), Rapports de suivi environnemental (2001, 2010, 2015).
23. PFROSC Anôsy. (2022). Rapport de suivi des engagements QMM.

24. Publications d'ONG locales ou internationales (ex. : Transparency International, WWF, Publish What You Pay Madagascar)
25. QMM (2001), Étude d'Impact Environnemental et Social
26. Rakotondramanana, H. (2017). Impact foncier de l'activité minière à Fort-Dauphin. Rapport INSTAT.
27. Ramamonjisoa et al. (2012), *La gouvernance des ressources naturelles à Madagascar*
28. Rapports d'évaluation de l'ONE
29. Ratsiambahotra Tahiry et al., Archives de LUSUD, documents internes, 2003–2008.
30. Razafindrakoto, M., Roubaud, F. & Wachsberger, J. M. (2018). *Les défis de la gouvernance minière à Madagascar*. IRD.
31. Rio Tinto QMM, Étude d'impact environnemental et social, 2001.
32. Transparency International Initiative Madagascar. (2023). Rapport sur l'accès à l'énergie à Madagascar.
33. UNEP. (2019). *Environmental Rule of Law: First Global Report*.
34. World Bank Inspection Panel (2009), *Investigation Report: Madagascar Integrated Growth Poles Project*
35. World Bank. (2020). *Fiscal regimes for extractive industries in developing countries*.

Annexes

1. Faritra Anôsy ; N° 015 /FAR/ANÔSY/SG; vaha-olana: QMM sy vahoaka
2. Faritra Anôsy ; N° 015 /FAR/ANÔSY/SG/SOS. ; vaha-olana : QMM sy vahoaka
3. DIDIMPITONDRANA L 402 – 2018/PREF/T.RO (commission Ad’hoc)
4. FIFANENKENA
5. Charte Régionale entre La région Anôsy , RIO Tinto QMM et la PFROSC Anôsy
6. Rapport de développement durable QMM 2010 pp 03 et 13
7. PGES Mine Operations 2019-2023, mai 2019 pp 86
8. Le Premier Ministre Chef du Gouvernement, n° 354/PM/CAB
9. Résolution entre Fagnomba et QMM en 2010
10. Charte du comité de suivi du recrutement et de l’approvisionnement octobre 2010
11. Une voix pour la justice ; campagne d’automne 2013

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

SECRETARIAT GÉNÉRAL



FARITRA ANOSY

N° 045 2022/FARI ANOSY/SG.

FITANANA AN-TSORATRA NY FIVORIANA

Anio Zoma faha roapolo ny volana may Roa ambin'ny Roapolo sy Roa Arivo tamin'ny dimy ora sy telopolo minitra tolakandro tao amin'ny Efitrano fivoriana Faritra Anosy, dia notontosaina ny fivoarana hanohizana indray ny fifampiresahana ho fitadiavana vahaolana fohy sy lavitra ezaka izay iarahana amin'ireo Mpitondra, ireo olom-boafidy, ireo solohtenan'ny Orinasa QMM sy ny solotenan'ireo vahoaka mpanao fitokonana nohon'ny fitrandrahana ataon'ny Orinasa izay notarihin'ny Ministry ny Jono sy ny Toekarena Manga, Ny Ministry ny Rano, ny Fivoarana ary Fanadiovana, Ny Ministry ny Tontolo Iainana sy ny Fandrosoana Lovain-jafy, Ramatoa Solombavambahoakan'i Madagasikara ZAFINANDRO Perle voafidy tao amin'ny Distrikan'i Taolagnaro, Ny Governoran'ny Faritra Anosy, Ny Lehiben'ny Fileovana Taolagnaro, ny Sekreteri Jeneralin'ny Minisiteran'ny Harena Ankibon'ny Tany sy ny Loharanon-karena Strategika sy fanatsa-mangaika isam-panjakana voakasikà ary ny solotena avy ao amin'ny ONE.

Taorian'ny teny fifampiarahabana dia niroso avy hatrany amin'ny fampiharana ny fizotry ny fivoriana ka nanamafisana ny maha zava-dehibe antony anaovana ny fifampiresahana ny Filoha mpitarika ny Fivoriana, Atoa Ministry ny Jono sy ny Toe-karena Manga.

Antony: Famenoana sy Fanohizana ny fitadiavana vahaolana fohy ezaka sy maharitra (fahy ezaka) amin'ireo disadisa misy eo amin'ireo mpanao fitakiana sy ny orinasa Ric Tinto QMM nanamafisana ny fifanarahana nosoniavina tamin'ny ny faha 04 May 2022.

Tanjona: Fameranana drafitra maty paika sy maharitra handravonana tanteraka ny disadisa avy ny tsy hiverenany intsony miainga avy amin'ny fifanarahana natao sonia tamin'ny faha 04 May 2022.

Lahadinika:

- a) Vahaolana fohy ezaka,
- b) Vahaolana lavitr'ezaka
- c) Fanitsiana amin'ny ampahany ireo lahadinika tafiditra tao anatin'ny tatitry ny fivoriana natao tamin'ny faha efatra ny volana may ao amin'ny andininy faha 19 izay niteraka disadisa (Usufructuaires);
- d) Fanitsiana amin'ny ampahany ireo lahadinika tafiditra tao anatin'ny tatitry ny fivoriana natao tamin'ny faha efatra ny volana may ao amin'ny andininy faha 4 momba mipanjanona andranomamy;
- e) Fameranana « mpanaramaso iombonana » ny fizotran'ny fampiharana ny lalàna velona eo amin'ny teny sy ny fanjakana eo amin'ny « occupants traditionnels » sy « usufructuaires » ny amin'ny fifampiraharaha sy fandoavana ny « indemnisation » izay tsy maintsy mandalo ny fepetra takian'ny lalana aorian'ny fanangonana antota taratasy takiana amin'izany;
- f) Fameranana ny sehatrasa amin'ny laoniny.

A. Vahaolana fohy ezaka:

- Ny fanomezana "compensation na indemnisation" rehetra ho an'ny vahoaka voakasiky ny fitrandrahana dia tsy maintsy mandalo tombana izay lamena tan'ny kominity mpanaramaso ary manaraka ny fepetra takian'ny lalana aorian'ny fanangonana ireo lisitry ny manan-jo voamarina sy ny an-tonta taratasy mandalo.
- Ny telilandro ho fandinihana ny fitarainana dia harafitra ao anatin'ny 15 (afy) aorian'izao firaketana an-tsoratra izao;

- Ireo fitakiana rehetra avy amin'ny mpanao fitokonana dia ho paingorina any amin'ny faran'ity fitanana an-tsoratra ity;
- Tohizana ny fanampiana vonjy taitra ara-tsakafo mandritra ny roa volana ho voamaina sy vary 100 kapoaka isa -tokatrano, isam-bolana ho an'ireo tanana am-voakasika izay mihatra manomboka ny andro voalohany anatanterahana ny fitakiana ka ny « commission » izay hatsangana no miandraikitra ny fanaovana ny asa ny olona hisitraka ny fanampiana :

Fanamarihana : io « commission » io dia natokana hisahana manokana momba ny fanampiana ara-tsakafo ary tsy maintsy ahitana solotena avy amin'ny mpanao fitokonana ho tanàna. Io fanampiana io dia omena ny vahoaka tsy ankanavaka.

- Manaiky ny fanatanterahana ireo vahaolana voalaza etsy ambony ny orinasa RIO TINTO QMM ;
- Manaiky ireo mpanao fitakiana fa hamarana ny fitokonana sy hanala sakandalana ary hanadio ny toerana manodidina azy ireo.

B Vahaolana lavitr'ezaka

- Hamafisina ny fahavononan'ny orinasa hametraka fotodrafitr'asa ho famatsiana rano fisotro madio ho an'ny vahoaka eto faradofay tampon-tanana izay angatahana fiaraha-miasa amin'ny JIRAMA sy ireo tompon'andraikitra voakasika ;
- Vonona hanitatra ny tetik'asa famatsiana rano fisotro madio manerana an'I Faradofay sy ny manodidina ny orinasa.Arak'izany ary dia mangataka ny orinasa QMM mba hananganana ny « Commission » handinika manokana momba ny fanatsarana ny famatsiana rano fisotro madio manerana an'I faradofay sy ireo kaominina voakasiky ny asa fitrandrahana ataon'ny orinasa izay hamaritana tanteraka ireo lahara-pahamehana ;
- Manaiky ny fandoavana ny "indemnisation ho an'ny usufruitiers" sy ny "occupants traditionnels" ny orinasa Rio Tinto QMM raha mifanaraka amin'ny lalàna sy ny fifanarahana rehetra mifehy ny fitrandrahana ny harena ankibo ny tany izany
- Atsangana ny "commissions" iraisan'ny telo tonta handinika sy hampiharana ireo voalaza etsy ambony ireo.

C fanamafisana ny fampiharana ny fifanarahana natao tamin'ny faha efatra ny volana may izay niteraka indray ny disadisa:

Niara niaiky ny rehetra fa efa voatonona ao anatin'ny tatitry ny fivoriana izay natao ny faha efatry ny volana may roa ambiroampolo sy roarivo avokoa ny vahaolana hamahana ny olana ankoatr'ireo teboka vitsivitsy ka izao itondrana fanitsiana izao :

- Hapetraka mazava ary amin'ny antsipiriany ny drafitra hamahana ny olana ireo vahoaka ;
- Hanganina ireo atotam-baovao rehetra mahakasika ny fitarainana;
- Hanaovana tombana ny fitarainana amin'ny alafan'ny rafitra apetraky ny fanjakana sy mpiaramiombon'antoka manaja ny lalàna manan-kery;
- Hapetraka mazava ny tetiandro sy vinar'asa mahakasika ireo voalaza eo ambony ireo;
- Hanaovana fanombanana « évaluation » ireo tetikasa rehetra efa misy ka ho tohizana izay mahomby, ho hatsarana izay marefo ary ho soloina izay tsy mahomby;
- Hiainga avy amin'ny fifampidinihana amin'ny mpikambana ary mifanaraka amin'ny iaharam-pahamehana iombonana ny famaritana ny Asa Tanamaro;
- Ny vahoaka voakasiky ny fitrandrahana no handinika miaraka amin'ny tompon'andraikimpanjakana sy ny solotena avy amin'ny orinasa Rio Tinto QMM izay asa mifanandrify amin'ny filan'ny mponina eny ifotony.
- Notsindrana ny hanatanterahan'ny rehetra (Fanjakana, orinasa, fikambanana, mpiaramonina, sns) amin'ny an-tsakany sy ny an-davany izay drafitra tapaka rehetra mba hanajana ny fifanakalozan-kevitra ary tsy hiverenan'ny disadisa intsony;
- Izany fifampiresahana sy fifampihainoana izany dia atao ao anatin'ny fifanajana ny soatoavina malagasy (tsy misy fandrahonana, fihantsiana na avy amin'ny andaniny na avy amin'ny ankilany.

D. Fanitsiana amin'ny ny ampahany ireo lahadinika tafiditra tao anatin'ny tatitra ny fivoriana natao tamin'ny faha efatra ny volana may ao amin'ny andininy faha 4 momba mpanjono andranomamy.

Ankoatry ny fijerena ireo vahaolana fohy ezaka ireo dia hiara hijery ihany koa ny orinasa mba ahafahana mitondra fandrosoana eo amin'ny mpanjono (hisy tetik'asa hatao ho an'ny vahoaka Andrakaraka, Mandromondromotra, Ampasy Nahampoana, Hovatraha, Amparihy sy Lanirano amin'ny alalan'ireo hevitr'ireo vahoaka ao an-toerana ary izany no natao dia mba hamparaha ny vahaolana momba ny "seuil deversoir".

E. Fametrahana mpanaramaso iombonana

- Hatsangana ny rafitra iombonana izay hamolavola sy hanombana ireo tetikasa arosan'ny orinasa, ka ny handrafitra izany dia ny :
 - Solotena avy amin'ny vahoaka voakasika;
 - Solotena avy amin'ny Fitondram-panjakana;
 - Solotena avy amin'ny orinasa RIO TINTO QMM.
 - Ny Ray aman-Dreny an-tanàna dia afaka manaramaso ny fizotry ny toedraharaha.

F. Famerenana ny sehatr'asa rehetra amin'ny laoniny

- Ny sehatry ny fiompiana, ny fambolena sy ny fampiasana ireo vokatry ny ala sy ny fanjonoana (seuil deversoir) kosa dia hananganana drafitra maty paika ary amin'ny antsihiriany ho fanatsarana ny fari-piainan'ireo vahoaka voakasiky ny fahavoazana nateraky ny fitrandrahana.
- Famatsiana masomboly (balahazo, tsako, tsaramaso) ho an'ireo vahoaka voakasiky ny fitrandrahana

Fanamarihana: Ity tatitra ity dia fameno sy fitohizan'ny tatitra izay voasonia teo aloha ihany ka hipaingotra amin'izany.

Ny fanantanterahana ireo voalaza ireo dia mampiravona ny disadisa rehetra Nifarana ny fivoriana tamin'ny 09 ora sy 30 minitra alina, taona, volana ary andro etsy ambony

Ny Minisitry ny Jono sy ny Toekarena Manga

Ny Minisitry ny Rano, ny Fidiviana sy ny Fanadiavana

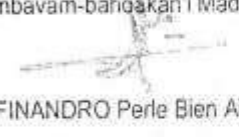

MAHATANTE Paubert


RAVOKATRA Firiniaivo

Ny Minisitry ny Tontolo Iainana sy ny Fandrosoana Lovain-jafy

Ny Solombavam-bahagakan'i Madagasikara


VINA Marie-Orléa


ZAFINANDRO Perle Bien Aimée

Ny Governoran'ny Faritra

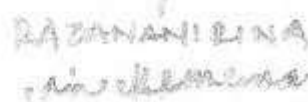
Ny Lehiben'ny Fileovana Taolegnaro

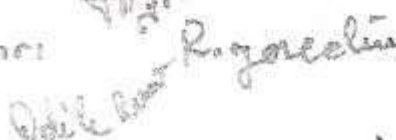

RAHARIMBOEA Jocelyn


HERINJANAHARY Josoa


RAZANANJANINA HENRI


President GEM


RAZANANJANINA HENRI


RAZANANJANINA HENRI


RAZANANJANINA HENRI

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

SECRETARIAT GÉNÉRAL



FARITRA ANOSY

N° 03 -2022/FAR/ ANOSY/SG/SOS.

FITANANA AN-TSORATRA NY FIVORIANA

- 1- Anio Alarobia faha Efra may Roa ambin'ny Roapolo sy Roa Arivo tamin'ny 09 ora sy 30 minitra amin'ny Efitrano fivoriana Faritra Anosy, dia notontosaina ny fivoariana fanintelony hanohizana indray ny fifampiresahana ho fitadiavana vahaolana fohy ezaka sy lavitra ezaka, izay iarahana amin'ireo mpifondra ireo olom-boafidy, ireo solontenan'ny Orinasa QMM sy ny solontenan'ireo vahoaka mpanao fitakiana nohon'ny fitrandrahana ataon'ny Orinasa izay notarihin'ny Governoran'ny Faritra ary natrehin'ny ny avy ao amin'ny Fiteovana Taolagnaro sy ireo ratsa-mangaika isam-panjakana voakasika toy ny ao amin'ny Fitaleovam-paritry ny rano, ny fiteovana ary ny fanadiovana, ny Fitaleovam-paritry ny fiantombohana ny Fampandrosoana lovain-jafy ary ny Fitaleovam-paritry ny Jono sy ny Toe-karena Manga ary ny solotena avy ao amin'ny ONE.

Taorian'ny teny fifampiarahabana dia niroso hatrany amin'ny fandaharana ny fizotran'ny fivoriana na nanamafisana ireo zava-dehibe antony anaovana ny fifampiresahana ny filoha mpitarika ny Fivoriana Atoa Governoran'ny Faritra Anosy.

Antony: Fitadiavana vahaolana fohy ezaka sy maharitra (lavitra ezaka) amin'ireo disadisa misy ao amin'ireo mpanao fitakiana sy ny orinasa Rio Tinto QMM taorian'ny fampitsaharana vonjimaika ny fanakana-dalana mankeny Mandena.

Tanjona: Hahitana vahaolana haingana ho famahana ny disadisa misy eo amin'ireo vahoaka mpanao fitokonana (mpanjono, ny mpanana tany sy ireo mpivaha-kazo na "Usufruitiers") sy ny orinasa QMM.

Lahadinika:

- Fampatsiahivana ny zava-nisy nitarika ny fitokonana;
- Fandrosoana vahaolana avy amin'ny orinasa QMM;
- Fifampiresahana sy fifandresen-dahatra hitadiavana vahaolana fohy ezaka sy lavitra ezaka;
- Fandraisana fanampahan-kevitra.

1. **Fampahatsiahivana ny anton'ny fitakiana (solontenan'ireo mpanao fitakiana):**

Ny fitakiana natao dia mifototra tanteraka amin'ny fanatanterahana ny zavatra voasoratra ao amin'ny "Cahier des charges", izany hoe hanomezana ny zon'ireo vahoaka voatohintohina ny asa fivelomany nohon'ny fitrandrahana ataon'ny orinasa toy ny:

- Fanomezana ny "dédommagement" na "compensation" vonjimaika an'ireo Mpanana tany, Mpanao fitakiana ireo mpivaha-kazo (USUFRUITIERS) nohon'ireto antony manaraka ireto:

12 03 2022

- Fahapotehan'ny "Biodiversité (faune et flore) :
- Fisian'ny « Seuil déversoir » izay miteraka finenan'ny tosky ny rano.
- Fanafatesan'ny lironro maro vokatry ny fanaovana "relâchement des usées" nataon'ny orinasa QMM ka niteraka fampiatoana ny tsia fampijonana mpanjono.

b- Fanomezana « dédommagement » ao anatin'ny fifampiresahana ireo olona nanatra nanontan'ny mpitantandro filaminana nandritran'ny fotoana fisakanan-dalana mankeny Mandena ;

d- Hanomezana rano fisotro madio ny vahoaka eto taolagnaro sy ny manodidina

2. Nandritran'ny fifampiresahana sy fifandresen-dahatra dia noraisina ireto fanapana ireto manaraka ireto :

A- Momba ny fitakiana ny hamatsiana rano fisotro madio :

- 1) Vonona ny orinasa hametraka fotodrafitr'asa ho famatsiana rano fisotro madio ho an'ny vahoaka eto Faradofay tampon-tanana izay angatahana fiaraha-miasa amin'ny JIRA ireo tompon'andraikitra voakasika.
- 2) Vonona hanitatra ny tetik'asa famatsiana rano fisotro madio manerana an'i faradofay sy ny manodidina ny orinasa. Arak'izany ary dia mangataka ny orinasa QMM mba hananganana "Commission" handinika manokana momba ny fanatsarana ny famatsiana rano fisotro madio manerana an'i faradofay sy ireo kaominina voakasiky ny asa fitrandrahana ataon'ny orinasa izay hamaritana tanteraka ireo lahara-pahamehana ;

B- Momba ny fitakiana ny "Indemnisation" na "compensation"

• Momba ny olan'ireo "mpanjono an-dranomamy"

- 1) Ho tohizana ny fifampiresahana larahana amin'ireo sampandraharahan'ny jono hafa amin'ireo mpanjono amin'ireo toerana ireo mba hahafahana manampy azy ireo.
- 2) hamporisihina ireo mpanjono hanatona ny fitaleovam-paritry ny jono hahafahana manampy azy ireo ny filana sy hitadiavana vahaolana.
- 3) Vonona ny orinasa QMM hiara hitady vahaolana fohy ezaka sy lavitra ezaka ho an'ny mpanjono.
- 4) Ankoatry ny fijerena ireo vahaolana fohy ezaka ireo dia hiara hijery vahaolana ifahany ho an'ny orinasa mba hahafahana mitondra fandrosoana eo amin'ny mpanjono (hisy tetik'asa hahafahana an'ny vahoaka Andrakaraka amin'alalan'ny fangalana ireo hevitr'ireo vahoaka ao an-toerana ary izany no natao dia ny hampahomby ny vahaolana momba ny fitantanana ny "Seuil déversoir" ;
- 5) Atsangana ny "commission" handinika manokana momba ny lisitry ireo mpanjono mba hahafahana ny orinasa QMM manome vahaolana fohy sy lavitra ezaka mifandraika amin'ny fitakiana atao, izay hiasa manomboka anio.

• Momba ny olan'ireo "Usufruitiers":

- 6) Vokatry ny ezaka nataon'ireo kaominina roa tonta voakasika dia afaka namaritra ny lisitra ny « USUFRUITIERS » ny orinasa, izay nahitana tokatrano miisa 400 sy Fikambanana roa.

(Handwritten signatures and initials)

9. Koa raha misy ny tsy fahatomombanan'ireo lisitra ireo dia misokatra ny orinasa manana ny manatsara izany lisitra izany mba hahafahana mandinika ny tetik'asa hatao momba eo an'ny
- 7) Tsara ny manamafy fa efa nisy ny famaritana ny tany izay niarahana tamin'ny fanafahana tamin'izany no nanomezana onitra ireo olona voakasika izay mitentina 9 milliards an'ny
 - 8) Ankoatr'ireo dia misy ihany koa ny fametrahana ny "Guichet Unique" iarahana amin'ny « Comité de suivi » izay andraisana ny fitarainan'ireo olona izay tsy afa-po hampandehana haingana ny fandinihana ireo « Dossiers » ireo olona mpanao fitarainana.
 - 9) Hotohizana ny fidinana ifotony nataon'ireo mpikambana ao amin'ny "commission" amin'ny ny orinasa QMM, ireo Toteny isaky ny Kominina ary ireo mpanana tany izay efa natao tamin'ny 21 aprily 2022 teo ho famahana ny fitarainana izay napetraka teo anivon'ny "Guichet Unique".

• **Momba ny olan'ireo mpanana tany :**

- 10) Ho hafainganana ny fandinihana ireo fitarainan'ireo olona ireo izay napetraka eo an'ny "Guichet Unique" mba hahafahan'ny orinasa QMM miditra amin'ny resaka "indemnisation" "compensation";
- 11) Apetraka ivelan'ny toerana fiasan'ny orinasa QMM ny birao manokana momba fametrahana ny fitarainana na hoe "Guichet Unique" mba hisian'ny fangaraharana;
- 12) Hasiana toerana "Guichet unique" isaky ny Kaominina;
- 13) Vonona ny orinasa QMM amin'ny fanatanterahana ireo soso-kevitra momba ny fametrahana ny "Guichet Unique".
- 14) Atsangana torak'izany koa ny "Commission" handinika momba ny an'ireo mpanana "Usufruitiers" sns, izay hiasa manomboka ny anio.

C- Momba ny fanatanterahana sy fanajana ny voasoratra ao anatin'ny « Cahier des charges

- 15) Hozaraina ny "Plan de Gestion Environnementale du Projet" _ PGEP mba hahafahana « Commissions » isan-tsokajiny handinika ireo fepetra sy izay asa tsy notanterahana
- 16) Hatao ny haha tomombana ny asa ataon'ny CSER ;
- 17) Andraikitr'ireo mpikambana ao amin'ny « CSER » ny manao fanaraha-maso momba fiantraikan'ny fitrandrahana ara-tontolo iainana ary manao tatitra sy mizara izany eo an'ny fiarahamonim-pirenena (oh : amin'alalan'ny fanaovana « présentation officielle » hisian'ny mangarahara ;

N.B : Ireo "commissions" ireo dia natao handinika manokana ny lalàna voasoratra amin'ny "cahier des charges" izay mifandraika amin'ny fangatahana ataon'ireo vahoaka ireo na eo amin'ny lalàna rano na tany, na ireo Usufruitiers sy ny mpanjono mba hahafahana manaraka ny "cadre légal" izay takian'ny orinasa.

D- Momba ny onitra takiana

- 18) Hisy ny fanampiana manokana an'ireo mpanjono izay voatery naato ny asa fitehiran'ny nohon'ny fahafatesan'ny trondro maro, izay efa an-dalam-panatanterahana ankehitriny amin'ny alalan'ireo lisitra iarahana'ireo fikambanan'ny mpanjono an-dranomamy s. 10 Fitaleovam-paritry ny jono; (vahaolana fohy ezaka)
- 19) Ho an'ireo « Usufruitiers » : dia hisy ny tetikasa fanaovana "Pepinière" ho entina hampitsahatra bola eo no ho eo ny fikambanana tsirairay sy ho entina hanarenana ny ala ho tohin'ny taona 2021 izay efa natomboka tamin'ny taona 2021 ka anjaran'ny « commission » izay natsangana ho mandamina ny lisitry ireo olona hanatanteraka izany.

***N.B :** io tetikasa io dia hatao ho entina hitondrana vahaolana fohy ezaka sy laviitra ezaka ho an'ireo « Usufruitiers ».

Ho fehin'izany rehetra izany ary dia :

- Nanaiky ny avy ao amin'ny prinsa QMM, fa hanatanteraka izay rehetra voalaza ato anatin'ny firaketana an-tsoratra ity.
- Nanaiky arak'izany koa ny avy ao amin'ireo mpanao ny fitakiana fa hampitsahatra ny fitokonana amin'alalan'ny fanakanan-dalana manomboka ny anio alarobia 04 may 2022.
- Anjaran'ny ireo Mpitondra eto an-toerana sy ireo olom-boafidy ary ireo Fikambanan'ny Ra-aman-dReny ara-drazana sy ny "Société civile" kosa no manara-maso ny fanatanterahana ireo zavatra niarahana nanaiky ireo.
- Ho faritana anio ihany koa ireo daty hanaovan'ireo "commission" isan-tsokajiny ny fivoriana mba ahafahana mandinika ny dingana hatao.

Nifarana ny fivoriana tamin'ny 05 ora sy 30 minitra tolakandro, taona, volana ary andro etsy ambony.

Handwritten signature: Remy Rakotonirainy

Miara manao sonia

Handwritten signatures and stamps:
- **DRPEB**
- **RAZAFINDRANA**
- **CPM/ANDSY**
- **Alexandre TREMBLAY - RT/COM**
- **Chairman**
- **Secretary**
- **Member**

MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION

PROVINCE DE TOLIARA

PREFECTURE DE TAOLAGNARO

DIDIMPITONDRANA Lf 402 -2018/PREF/T.RO
Momba ny fananganana Vaomiera manokana (Commission Ad 'hoc)

NY LEHIBEN'NY FILEOVANA:

- Araka ny Lalàmpanorenana
- Araka ny lalàna laharana faha 99 – 022, tamin'ny 19 Aogositra 1999 nasiam-panovana araka ny lalàna 2005-021 misahana ny harena an-kibon'ny tany.
- Araka ny lalàna laharana faha 2014-018, tamin'ny 03 octobre 2014, mifehy ny tandrifim-pahefana, ny fomba fandaminana sy fomba fiasan'ny vondrombahoaka itsinjaram-pahefana ary ny fitantanana ny raharahany manokana ;
- Araka ny lalàna laharana faha 2014-021, tamin'ny 03 octobre 2014, momba ny fisoloantenam-panjakana ;
- Araka ny didim-panjakana laharana faha 2016-250 tamin'ny 10 Aprily 2016 momba ny fanendrena ny Lehiben'ny Governemanta.
- Araka ny didim-panjakana laharana faha 2016-265 tamin'ny 15 Aprily 2016 nasiam-panitsiana ary nisolo ireto didim-panjakana ireto 2016-460 tamin'ny 11 May 2016, laharana 2016-1147 tamin'ny 22 aogositra 2016, laharana 2017-146 tamin'ny 02 Marsa 2017, tamin'ny 2017-262 tamin'ny 20 Aprily 2017, laharana 2017-590 tamin'ny 17 Jolay 2017, laharana 2017-724 tamin'ny 25 aogositra 2017 ary laharana 2017-953 tamin'ny 12 Oktobra 2017 momba ny fanendrena ireomambra ao amin'ny governemanta,
- Araka ny didim-panjakana laharana 2017-872, tamin'ny 27 Septembra 2017, momba ny fanendrena ny Lehiben'ny Fileovana Taolagnaro;
- Araka ny fifanekena teo amin'ny orin'asa QMM sy ny mpitaraina eo anivon'ny Fikambanan'ny Mpamboly Mitambatra izay niaraha nanao sonia ny 03 Juin 2018.

DIA MAMOAKA IZAO DIDIM-PITONDRANA IZAO

- Andinin'ny voalohany – Aoriana ny Vaomiera manokana momba ny famahana olana eo amin'ny orin'asa QMM sy ny mpitaraina eo anivo'ny Fikambanana Mpamboly Mitambatra.
- Andinin'ny faharoa - NY Kaomisiona manokana dia misahana:
 - Ny fitarihana ny fifampiresahana eo amin'ny mpitaraina sy ny orin'asa QMM.
 - Ny fitaomana ny roa tonta hitady ny marimaritra iraisana.

-Ny fanaovana tombatombana momba ny vidin-tany sy ny fanolorana sosos-kevitra mikasika izany.

Andininy 3- Toy izao ny firafitry ny Vaomiera:

- Ny Lehiben'ny Fielovana Taolagnaro
 - Ny Lehiben'ny Faritra Anosy
 - Ben'ny Tanànan'ny Ambonivohitra eto F/D
 - Talem-paritry ny Harena an-kibon'ny Tany
 - Talem-paritry ny Mponina
 - Talem-paritry ny Fambolena sy Fiompiana
 - Talem-paritry ny Harena anaty Rano sy ny Jono
 - Talem-paritry ny Tontolo iainana sy ny Ekolojia ary ny Ala
 - Mpandrindra eo anivon'ny Ofisim-pirenena momba ny Tontolo iainana (ONE)
 - Lehiben'ny Fananan-tany (Receveur de Domaine)
 - Lehiben'ny Sampan- draharaha ny Fandrefesan-tany
 - Solon-tena avy amin'ny Fiarahamonim-pirenena.
- Ny Lehiben'ny Fielovana no mitarika ny Kaomisiona manokana.

Andininy 4: Ity Dididm-pitondrana ity dia avoaka sy ampiharina amin'izay rehetra ilana azy

Taolagnaro, faha, 04 Jona 2018



FIFANEKENA

Ho fandaminana ny disadisa eo amin'ny orinasa QMM sy ny mpitaraina dia nanantateraka fivoriana iraisana ny tompandraiki-panjakana mahefa sy ny fiaraha-monim-pirenana, ny mpitaraina ary ny orinasa QMM, androany faha 3 Jona taona 2018 teto amin'ny efitrano fivorian'ny Faritra Anosy . Araka ny fifandresen-dahatra sy ny fifampiresahana natao dia notapahana sy nifanekena ireto manaraka ireto:

1. Nahatsapa ny rehetra fa tsy nahomby ny fanelanelanana izay notarihin'ny Comité National des Mines araky ny lamina izay napetraka teo aloha ;
2. Ny rehetra dia nahatsapa ary miaiky fa zava-dehibe ny fitohizan'ny fifanakalozan-kevitra iarahan'ny mpitaraina, ny solontenam-panjakana mahefa, ny fiaraha -monim-pirenena ary ny orinasa QMM ;
3. Nifanaiky ny rehetra fa zava-dehibe ny fandinihana ary ny fanavahana zavatra roa(2)lehibe :ny fitarainana isam-batan'olona sy ny fitarainana mitambatra ka hifaneken'ny rehetra ny tetiandro mifanaraka amin'izany, izay hiarahana manao sonia ihany koa;
4. Ny roa tonta dia mifanaiky ny hanantateraka ny dinika ao anatin'ny 6 ka hatramin'ny 10 andro mba hahafantarana ny marina momba ny fitarainana ;
5. Ny orinasa QMM dia manaiky ny hanao fampitahana miaraka amin'ny mpitaraina ka raha toa ka voamarina fa misy lesoka momba ny refin- tany na ny vidin- tany ,na ny tsy fahatafidirana ao anaty lisitra ,dia hiroso amin'ny fandoavana ny vola mifanaraka amin'izany, ka ny fanamarinana atao dia miainga avy amin'ny fifanarahana teo aloha ;
6. Ny orinasa QMM dia manaiky ny hiroso amin'ny fandoavam-bola amin'ny sandany ifanarahan'ny roa tonta, telo herinandro aorian'ny fahavitan'ny fanamarinana;
7. Ny Fileovana dia mamoka "arrêté préfectoral" ho fananganana ny "Commission AH'DOC"vaovao izay hamaritra ny vidin-tany ao anatin'ny herinandro, manomboka ny masonandro anaovana sonia izao fifanarahana izao ;
8. Ny mpitaraina dia manome antoka fa tsy hanao fanankana-dalana intsony raha toa ka tanteraka amin'ny antsakany sy andavany izao fifanarahana izao ;
9. Mba hahafahana manohy ny fifampidinihana ao anatin'ny fitoniana dia atsahatra anio faha 3 jona 2018 ny fanakanan-dalana ;
10. Ny solon-tena mpanjakana mahefa sy ny fiaraha monim-pirenena (Société Civile) dia manaramaso ny fampiharana izao fifanarahana izao .

zpm



Natao teto Tolagnaro faha 03 Jona 2018

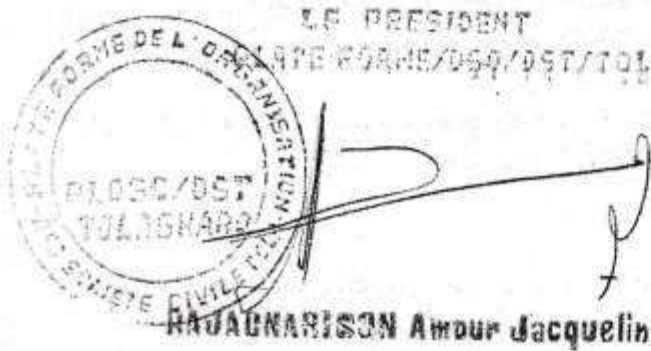
Ny Orinasa QMM



Ny Solo-tenan'ny Mpitaraina



Ny Fiaraha-monim-pirenena



Filohan'ny Fikambanana FAGNOMBA

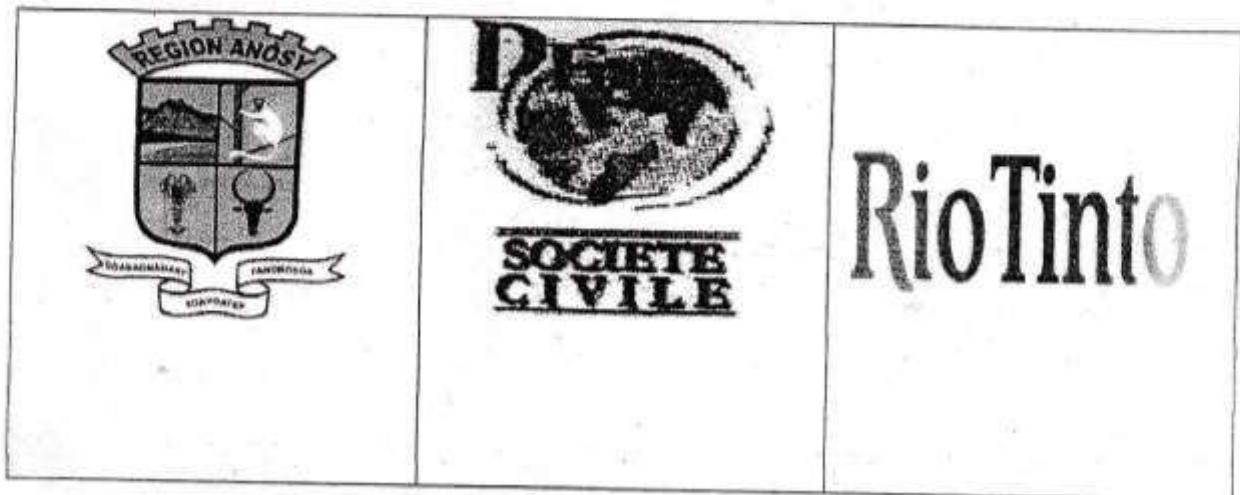
Madame Perle ZAFINANDRO

Ny Lehiben'ny Faritra Anosy



Ny Lehiben'ny Fileovana Tolagnaro





Charte Régionale entre La Région Anosy, RIO Tinto QMM et la
PFROSC dans la Région Anosy portant sur la Sécurisation des
Investissements dans la Région Anosy

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- La Région Anosy, élisant domicile à Bazar Be Fort Dauphin, représentée aux fins des présentes par **Monsieur RANDRIATEFIARISON Guillaume Venance**, agissant en sa qualité de **Chef de Région**,

Ci-après désignée « la Région »

ET

- La société **Rio Tinto QIT Madagascar Minerals S.A. (RT'QMM)**, société au capital de 30 101.000 USD, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Antananarivo sous le numéro 98.B.480 dont le siège social est situé à la Villa 3H – lot II J 169 – Ivandry – Antananarivo 101, représentée aux fins des présentes par **Monsieur Ny Fanja RAKOTOMALALA**, en sa qualité de **Président**,

Ci-après désignée « RT QMM »

ET

- La Plate-forme Régionale des Organisations de la Société Civile dans la Région Anosy (**PFROSC**), élisant domicile à Ampamakiambato Fort Dauphin, représentée aux fins des présentes par **Monsieur SINARY Origène**, agissant en sa qualité de **Président** ;

Ci-après désignée « la PFROSC »

Handwritten signature and date: 11/20

Ensemble désignées « les Parties » dans le cadre des présentes.

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUI

Rio Tinto QIT – Madagascar Minerals S.A. (RT QMM), filiale du groupe Rio Tinto, conduit depuis 1986 un projet minier qui se propose d'extraire des minéraux lourds à partir de trois (3) dépôts situés à Fort-Dauphin, de les traiter dans une usine qui procèdera à la séparation des diverses substances qui les constituent et de les expédier à partir d'un port construit et exploité par sa filiale, Port d'Ehoala S.A. Le Projet, composé d'un complexe minier et d'un complexe portuaire, est actuellement opérationnel pour une période de production de 40 ans à 60 ans.

La Région Anosy, la **PFROSC** et QMM S.A., voulant promouvoir le développement socio-économique et durable de la région de l'Anosy, de la commune urbaine de Fort Dauphin et des communes touchées par le projet, et voulant affirmer leur volonté de développer des projets d'investissement durables et responsables ayant des impacts tangibles au profit de la communauté, ont conjointement décidé d'inscrire leurs interventions et contributions dans le cadre d'une démarche commune.

Cette démarche conjointe, supportée par un processus de dialogue continu et dans le respect des principes du 3 P (Partenariat Public – Privé), du Respect Mutuel et de la Pérennité des actions, a été consacrée et détaillé dans un document technique lequel a été paraphé par les Parties et dont une copie est annexée à la présente charte.

De ce qui précède, par la présente charte, les Parties définissent ensemble les principes directeurs de leur collaboration et contributions.

Tel est l'objectif de la présente charte.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUI

Dans le cadre du développement de la région Anosy en général et des communes impactées par le projet Ilménite en particulier, nous, soussignés, respectivement pour le compte de la société politique représentée par le Chef de région d'Anosy, de la société civile représentée par le Président de la Plate-forme des Organisations de la société civile et pour le compte de RT QMM, actuelle société privée la plus importante dans la région Anosy, représentée par son Président, avons décidé d'unir nos efforts pour :

1. Assurer la **sécurisation des investissements consentis**, gage de la production de plus value conséquente pour la région
2. Veiller à ce que les activités entreprises dans le cadre des projets communautaires en partenariat avec RT.QMM aient un impact significatif au niveau des communautés concernées aussi bien à court terme qu'à long terme et se fassent dans le respect des différents accords conclus entre les parties ainsi que les accords à venir.

Nous nous engageons ainsi à mobiliser les ressources nécessaires à notre disposition pour :

RTS MPM

1. Maintenir un climat de confiance entre RT QMM et les communautés.
2. Eviter la création des crises sociales.

Plus particulièrement à travers la présente charte, nous exprimons notre volonté de travailler ensemble dans une approche harmonisée, transversale et intersectorielle pour trouver et mettre en œuvre des solutions originales et innovantes afin de :

1. Développer la bonne gouvernance des revenus tirés de l'exploitation minière en promouvant la culture de concertation et de dialogue et la mise en place de budget participatif ou d'une variante appropriée.
2. Viser le Développement humain et l'aménagement durable dans l'utilisation des revenus tirés des ressources minières.
3. Préserver les richesses culturelles et environnementales dans toutes décisions d'investissement.
4. Développer un « processus de dialogue continu » impliquant les trois composantes de la société à savoir la société politique, la société civile et la société économique à travers un système de concertation et de dialogue approprié à tous les niveaux organisationnels de la société.
5. Respecter et faire respecter les clauses et les engagements contractuels entre les parties.
6. Eviter des actions contraires à la législation et à la réglementation en vigueur ainsi qu'à la présente charte.
7. Assurer la mise en place d'un mécanisme de suivi/évaluation, de communication, et de coordination appropriés impliquant des représentants de chaque partie. Notamment, les parties s'engagent à organiser des sessions de communication périodiques d'une manière conjointe.

Fait à Fort dauphin le 29 juin 2011 pour valoir ce que de droit

Pour la Région



« lu et approuvé »

Monsieur **RANDRIANTEFIARISON**
Guillaume Venance
Chef de Région

Pour la POSC



« lu et approuvé »

Monsieur **SINARY Origène**
Président

Pour RT QMM



« lu et approuvé »

Monsieur **Ny Fanja RAKOTOMALALA**,
Président

Ressources humaines : favoriser le travail d'équipe, assurer que nous avons les ressources pour réaliser nos priorités, renforcer le programme de formation, améliorer la gestion des talents ainsi que l'évaluation des performances, harmoniser les avantages sociaux du personnel

Production : continuer le processus d'optimisation de nos équipements et de nos procédés pour réaliser notre programme d'accroissement graduel de notre production

Relations avec la communauté : restructurer le dialogue permanent avec un processus renforcé d'engagement des parties prenantes, prévenir et résoudre les plaintes éventuelles de la communauté, réaliser nos engagements dans les accords que nous avons signés, renforcer notre processus de recrutement et d'achat local

Biodiversité : appuyer la mise en place de la stratégie Impact positif net (NPI) sur la biodiversité et démarrer effectivement les travaux de réhabilitation dans ce cadre

Approvisionnement : améliorer l'approvisionnement interne de la société et augmenter graduellement nos achats locaux.

Finances : maîtriser et réduire nos coûts, respecter nos obligations légales

Nous ne pouvons cependant honorer nos engagements sociaux sans l'adhésion des parties prenantes, surtout celle des autorités et de ses partenaires et celle de la communauté. Nous espérons ainsi pour 2011 une amélioration de la réalisation des obligations et engagements des parties prenantes, en particulier dans le domaine du leadership, de la planification régionale, de la gestion de la distribution fiscale et de l'utilisation des taxes, des redevances et ristournes et de la gestion du développement économique.

Eric Madagascar Minerals SA

Rapport de développement durable
2010

P. 03 - 13
—

Recrutement

Le processus de recrutement de QMM figure parmi les sujets de critiques de la communauté. Nous avons renforcé nos procédures afin de satisfaire à la fois les besoins de transparence de la communauté, la maximisation du contenu local et les exigences qualitatives de chaque poste à pourvoir.

Un guichet unique de recrutement a été mis en place. Ce guichet est géré par le Service régional de l'emploi et de la formation professionnelle. Les offres d'emplois sont affichées dans les lieux publics : dans les locaux de la Région, au Service de l'emploi, à la Chambre de Commerce et de l'Industrie, à la Commune urbaine de Fort Dauphin et sur les tableaux d'affichage des 11 Fokontany (Quartiers) de Fort Dauphin.

Les premiers tris des dossiers ainsi que les tests écrits sont sous la co-responsabilité du Guichet unique et de QMM. Cependant, en temps qu'employeur, QMM aura la prérogative de procéder aux tests et entrevues finaux et de choisir les candidats retenus pour les postes. A compétences égales, QMM donnera la priorité aux candidats locaux résidents, conformément à ses engagements.

Les autres candidats seront notifiés par écrit des raisons pour lesquelles ils n'ont pas été retenus.

Relation avec les employés

L'objectif est d'instaurer un dialogue permanent avec les employés afin de créer un climat de confiance. Les délégués du personnel et les partenaires de support en Ressources Humaines (HR Business partners) assurent cette interface employés/employeurs. L'élection des délégués du personnel s'est déroulée cette année avec un

taux de participation de 75%. Les partenaires de support en Ressources Humaines (HR Business partners) ont bénéficié d'une formation sur la législation du travail.

Développement professionnel des employés

Formation

En 2010, le Service formation a réalisé 10 688 heure/homme répartis comme suit :

Ces formations ont été organisées à Madagascar et à l'étranger.

Modules	Heure/Homme
Santé, Prévention des accidents, Environnement	4 875
Accueil et induction	1 680
Compétences techniques professionnelles	1 631
Compétences techniques en opération	1 358
Leadership	1 144
Total	10 688

D'autre part, tous les superviseurs expatriés en fin de contrat ont pu être remplacés par des malgaches après quelques années de transfert de compétences et selon le plan de relève élaboré en début d'exploitation.

Système intégré de gestion des talents (SIGT)

Le SIGT comporte 3 volets :

- La gestion de la performance
- Le plan de développement
- La gestion des talents

Le premier volet, mis en place en 2009, a permis une évaluation transparente et juste des employés cadres selon les objectifs fixés et consentis en début d'exercice. Les 2 derniers volets ont été mis en place en 2010.

Les employés, avec le support et la validation de leurs supérieurs hiérarchiques, ont identifié dans leur plan de développement les formations dont ils auront besoin selon leur plan de carrière. Ces plans de formation sont revus périodiquement et modifiés selon les besoins. Le volet gestion des talents a permis de faire la prospection des talents disponibles au sein de la Compagnie ainsi que l'évaluation des faiblesses des employés.



- Perturbation de la zone de pêcheur au bord du lac Ambavarano et lac Mandromondromotra;
- Augmentation du nombre de pêcheurs dans le système lagunaire attirés par les opportunités liées à la mine ;

Rappelons que le PGEP du Projet (PGEP, Novembre 2001) proposait la pisciculture comme éventuelle mesure d'atténuation de la construction du seuil déversoir. En effet, en plus de celles déjà réalisées depuis cette phase, plusieurs mesures sont également envisagées pour les cinq (5) prochaines années d'exploitation (2019 à 2023) afin, d'une part, d'améliorer l'accès aux ressources halieutiques du système lagunaire et d'autre part, de favoriser l'augmentation de la biomasse piscicole exploitable et d'améliorer les conditions de vie des communautés de pêcheurs.

Ainsi, des programmes de diversification des activités et des revenus des pêcheurs seront à développer avec eux dont la professionnalisation des piscicultures, le ré-empoissonnement du lac, le renforcement des DINA et le développement des projets générateurs de revenus à travers les contrats programme. En tirant des leçons ces dix années d'accompagnement, toutes les activités dans ces initiatives vont commencer par des études de faisabilités et des études de marché. Pour que l'objectif vers l'amélioration des conditions de vie de la communauté des pêcheurs soit atteint.

3.3.5.7 Pâturage

Les zones à exploiter pour les cinq prochaines années sont des zones de parcours pour les zébus des éleveurs de Mangaika, d'Egnandrano, d'Emonty et de Mandromondromotra. Une parcelle d'essai d'amélioration de pâturage de Mangaika sera touchée. Notons que plus de 120 éleveurs utilisent ces zones, dont 104 groupés dans deux associations (soit 25 membres de l'association Mahatsinjo à Mangaika et 75 membres de l'association Masoandro à Mandromondromotra). Ils ont environ 500 têtes de zébus.

Le décapage pour le trajet du bassin minier, la circulation des véhicules, les infrastructures vont détruire sinon perturber ces zones de parcours de zébus.

La destruction du pâturage, perturbation de la circulation des zébus, ces sont des impacts d'intensité moyenne, de portée locale et de durée moyenne donc son importance est **moyenne**.

3.3.6 Aspect économiques

3.3.6.1 Emplois locaux, développement des PME, achats locaux

Fortement impacté par les activités minières de RT QMM depuis la phase de construction des infrastructures minières en 2006, le paysage économique local est en mutation. Les données récentes démontrent ce changement. Nous pouvons citer l'augmentation des entreprises qui ont vu le jour suite à l'implantation de RT QMM. Cependant, jusqu'à aujourd'hui, RT QMM reste la seule grande compagnie dans la région. Près de 2000 personnes travaillent en permanence pour assurer les opérations de RT QMM. 500 d'entre eux sont des employés directs et le reste est constitué par les contractants qui fournissent des services à RT QMM. Ils travaillent pour une quarantaine d'entreprises dont la plupart sont des entreprises locales.

Dans sa politique de maximisation de ses retombées économiques au niveau local, RT QMM a adopté en 2018 la charte de « l'approche locale » qui a permis de renforcer cette stratégie en achetant autant que possible au niveau local les biens et services dont elle a besoin pour opérer. L'approche locale englobe les achats locaux, l'emploi local, le développement des compétences locales et le développement des fournisseurs locaux.



REPOBLIKANTY MADAGASIKARA
Tanindrazana - Fahafahana - Fandrosoana

*Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement*

N° 354 / PM / CAB

NOTE D'APPROBATION

OBJET : Résolutions prises entre Rio Tinto QMM S.A. et le Mouvement Fagnomba à Taolagnaro.

Nous, soussigné, Général de brigade Albert Camille VITAL, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, prenons acte et approuvons, par la présente, les Résolutions, ci-annexées, convenues formellement le 30 octobre 2010 entre Rio Tinto QMM S.A. et le Mouvement FAGNOMBA, en présence des médiateurs signataires.

Nous exhortons, par ailleurs, chacune des parties contractantes à faire preuve de lucidité et de bonne volonté pour la meilleure mise en œuvre des dispositions ainsi fixées, devant exclure toute action préjudiciable à l'ordre public, dans l'intérêt des parties.

En foi de quoi la présente note est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Antananarivo, le 19 NOV 2010



Pièce jointe :

- Une copie des Résolutions approuvées

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Président de la Haute Autorité de la Transition
« A titre de compte rendu »
- Monsieur le Ministre des Mines
- Monsieur le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation
- Monsieur le Chef de la Région Anosy
« Pour suivi »
- Monsieur le Président de Rio Tinto QMM S.A.
- Messieurs les Rayamandreny Mijoro
- Monsieur le Président du Mouvement Fagnomba
« Pour action »



RESOLUTIONS

Suite à la série de négociations effectuées entre Rio Tinto QMM SA et le Mouvement FAGNOMBA assistées par les Ray aman-d'Reny Mijoro et la Région de l'Anosy, les résolutions suivantes sont prises :

1. Comité de suivi :

Le comité de suivi sur le processus de recrutement et d'approvisionnement locaux est mis en place conformément à la réglementation, et représentatif de la communauté entière.

2. Limogeage ou mutation de certains responsables :

- **Investigations détaillées face aux griefs mentionnés par les plaignants sur le processus de recrutement et d'approvisionnement**
- **Investigation transparente menée par des personnes externes à QMM**
- **Considérant que les relations de confiance et de respect entre le Directeur des ressources humaines et la communauté locale ayant été rompues le directeur des ressources humaines sera muté ailleurs.**
- **Pour tout autre type de grief, un système de collecte des faits et d'investigation existe au sein de la Société et nous encourageons le public à l'utiliser pour que l'entreprise puisse mener des investigations et prendre les mesures appropriées.**

3. Recrutements: démarrage d'un programme de recrutement local dans l'immédiat.

- **l'identification des postes à pourvoir, par QMM, débutera la semaine du 15 novembre 2010**
- **le lancement des appels d'offres commencera la semaine du 1er Décembre 2010**

4. Proportion des cadres locaux

- **Pour les exploitations futures (Sainte Luce et Petriky), définir les objectifs précis lors de l'EISE**

5. Achat des viandes aux bouchers locaux

- **Sodexo apporte l'expertise pour mettre en place un nouvel abattoir**
- **L'Etat, la Chambre de commerce, QMM contribuent au financement de la mise en place du nouvel abattoir**
- **Sodexo achète toute la viande à Fort-Dauphin après la mise en place de l'abattoir**

[Handwritten signatures and initials at the bottom of the page]

6. Cas des pêcheurs et mahampy d'Ampasy Nahampoana :
- o L'ONE CSER a mis en place un processus de suivi et d'analyse.
 - o L'expertise à effectuer est à déterminer avec ONE et CSER
7. Approvisionnement en électricité
- Fourniture de l'électricité pour la ville de Fort-Dauphin sous réserve que JIRAMA fournit du fuel
 - Négociation des parties prenantes avec la JIRAMA et le Ministère de l'Energie la semaine du 1^{er} novembre 2010 pour accélérer le processus
8. Réhabilitation de la route urbaine :
- Plaidoyer de Rio Tinto QMM SA auprès des bailleurs de fonds institutionnels
9. Bourses d'études
- Augmentation du nombre de bourses octroyées
 - Augmentation du nombre de filières bénéficiaires de bourses
 - Suivi de l'octroi de bourses par le Comité de Suivi

Fort - Dauphin, le 30 octobre 2010

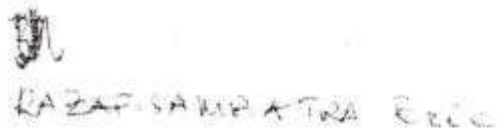
Pour Rio Tinto QMM SA



Pour le Mouvement FAGNOMBA



Pour les Ray aman-d'Reniv Mijoro

Pour la Région de l'Anosy



Vu et approuvé



Général de brigade Albert Camille VITAL
Premier Ministre
Chef du Gouvernement

CHARTRE DU COMITE DE SUIVI DU RECRUTEMENT ET DE L'APPROVISIONNEMENT

PREAMBULE

CONSIDERANT que le suivi du respect des procédures de recrutement au regard de la réglementation est réalisé par les services compétents de l'Etat

CONSIDERANT l'existence du Comité de liaison, créé par l'arrêté de la Région de l'Anosy n° 028/09/REGION/ANOSY/ONE en date du 06 novembre 2009 qui a été mis en place pour assurer un dialogue permanent entre les autorités, la communauté et Rio Tinto

SACHANT que l'implantation du projet ilménite de Rio Tinto QMM SA constitue un levier de développement de la région de l'Anosy en général et du District de Fort-Dauphin en particulier

CONSTATANT que l'implication de la population locale et des opérateurs économiques locaux dans le processus de développement dudit projet doit augmenter.

RECONNAISSANT que les intérêts de la population locale et ceux des opérateurs économiques locaux doivent être privilégiés

SACHANT que la prise en compte de ces intérêts de la population locale et de ceux des opérateurs économiques locaux constitue un gage de durabilité dudit projet

PERSUADES que seule la mise en place d'une structure de concertation et de suivi permettra d'apporter des réponses durables aux diverses questions relatives au recrutement et à l'approvisionnement

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

TITRE 1 : DE LA CREATION DU COMITE DE SUIVI

Article premier : Afin d'optimiser le recrutement et l'approvisionnement local, il est créé un comité chargé du suivi du recrutement et de l'approvisionnement effectué par Rio Tinto QMM SA et autres opérateurs économiques appelé Comité de Suivi

Article 2 : Le Comité de suivi joue le rôle d'interface entre la population locale et les opérateurs économiques locaux et RioTinto QMM SA.

Article 3 : Le Comité de suivi ne s'ingère pas dans la gestion interne de Rio Tinto QMM SA.

Le Comité de suivi doit être représentatif de la communauté entière.

Article 4 : Le comité partage ses résultats avec le comité de liaison (CLL) reconnu par la loi et suivant le cahier de charge de la société.

Article 5 : Le comité de suivi est constitué par des membres dont la composition se présente comme suit :

- Trente (30) représentants du Mouvement FAGNOMBA
- Dix (10) représentants des Ray aman-dReny Mijoro
- Dix (10) représentants du secteur privé
- Dix (10) représentants de la société civile
- Quatre (04) représentants de Rio Tinto QMM SA
- Un (01) représentant du Service régional du travail et des lois sociales
- Un (01) représentant des Service régional de l'emploi et de la formation professionnelle
- Un (01) représentant de la Direction régionale du Commerce
- Un (01) représentant de la Direction régionale de l'Economie et de l'Industrie

TITRE 2 : DES ROLES ET RESPONSABILITES DU COMITE DE SUIVI :

Article 6 : Les rôles et responsabilités du Comité de Suivi se résument comme suit :

En matière de recrutement :

- comprendre et communiquer les procédures de recrutement de Rio Tinto QMM SA
- contribuer au suivi des procédures de recrutement mis en œuvre par Rio Tinto QMM SA
- contribuer au suivi du fonctionnement du guichet unique
- Partager la liste des postes à pourvoir et les critères d'embauche
- être informé de tout recrutement hors place si besoin
- être informé de tout *recrutement de stagiaire hors place*
- assurer le recensement des compétences locales et gérer la base de données du Comité y afférente
- vérifier que le délai d'affichage des avis de recrutement est conforme aux normes requises suivant la procédure de recrutement.
- vérifier que tout recrutement fait l'objet d'un affichage dans des endroits accessibles au public et d'une annonce aux stations FM locales
- discuter avec Rio Tinto QMM SA les exigences des postes à combler
- vérifier que le candidat à interviewer est mis au courant de la date de l'interview au moins 72 heures à l'avance
- vérifier que tous les candidats au recrutement obtiennent la réponse (positive ou négative)
- prendre connaissance des critères d'embauche au niveau médical par rapport aux postes à pourvoir.
- recevoir des plaintes en matière de recrutement
- contribuer au suivi de l'octroi de bourses

En matière d'Approvisionnement :

- Comprendre et communiquer les procédures d'Approvisionnement de Rio Tinto QMM SA

Handwritten signatures and initials are present at the bottom right of the page.

- Contribuer au suivi des procédures d'approvisionnement mis en œuvre par Rio Tinto QMM SA
- Partager les types de service ou travaux nécessaires et les critères de pré-qualification
- Partager la liste des entreprises participant aux appels d'offres locaux.
- Etre informé de tout approvisionnement hors place
- Assurer le recensement des entreprises locales et gérer la base de données du Comité y afférente
- Vérifier que tout approvisionnement fait l'objet d'un affichage dans des endroits accessibles au public et d'une annonce aux stations FM locales tout en informant la Chambre de Commerce de Fort-Dauphin.
- Vérifier que le délai d'affichage des appels d'offres est conforme aux normes requises
- Vérifier que toutes les entreprises participant aux appels d'offres obtiennent la réponse (positive ou négative)
- Recevoir des plaintes en matière d'approvisionnement

TITRE 3 : DES ORGANES DU COMITE DE SUIVI

Article 7 : Le Comité de Suivi est constitué par trois organes, à savoir :

- L'Assemblée Générale
- Les Commissions
- Le Bureau Exécutif

DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Article 8 : L'Assemblée Générale est l'organe de délibération. Elle est composée par tous les membres du Comité de Suivi.

Article 9 : L'Assemblée Générale exerce les principales attributions suivantes :

- Prendre toutes les décisions du Comité de Suivi
- Interpeller Rio Tinto QMM SA si certains points méritent plus d'éclaircissements
- Effectuer une communication périodique des situations de recrutement et d'approvisionnement à la population locale aux opérateurs économiques locaux, aux autorités locales et aux autres entités
- interpeller QMM et informer les autorités compétentes si le comité considère que le processus de recrutement présente des anomalies
- interpeller QMM et informer les autorités compétentes si le comité considère que le processus d'approvisionnement présente des anomalies
- Prendre la décision de radiation d'un membre en cas de faute lourde de celui-ci
- Décider de la modification de la présente Charte
- Adopter le règlement intérieur du Comité de suivi
- Elire les membres du Bureau Exécutif

Article 10 : L'Assemblée Générale se réunit en session ordinaire une fois par mois sur convocation du Président du Comité de Suivi. A la demande de celui-ci ou à celle de la moitié des membres de ce dernier, elle peut se réunir en session extraordinaire.

Article 11 : A chaque réunion de l'Assemblée Générale, la présence d'au moins la moitié des membres est exigée. Si ce quorum n'est pas atteint, le Président convoque une autre réunion

dans un délai de 72 heures. Dans ce cas, la réunion peut se tenir quelque soit le nombre de membres présents.

Article 12 : La décision de l'Assemblée Générale est prise à la majorité des membres présents. En cas de parité, la voix du Président du Comité de Suivi est prépondérante.

DES COMMISSIONS

Article 13 : Le Comité de Suivi est composé de deux commissions, à savoir :

- La Commission Recrutement
- La Commission Approvisionnement

Article 14 : La Commission Recrutement est composée de 34 membres répartis comme suit :

- Vingt (20) représentants du Mouvements FAGNOMBA
- Deux (02) représentants de RTQMM
- Cinq (05) représentants des Ray aman-dReny Mijoro
- Cinq (05) représentants de la société civile
- Un (01) représentant du service régional du travail et des lois sociales
- Un (01) représentant du service régional de l'emploi et de la formation professionnelle

Article 15 : La Commission Recrutement s'occupe de toutes les questions relatives au recrutement énoncées dans l'article 4 ci-dessus. Elle rend compte de la situation de recrutement à l'Assemblée Générale. Elle peut être consultée par le Bureau Exécutif par rapport aux questions relatives au recrutement si les circonstances l'exigent.

Article 16 : La Commission Recrutement élit parmi ces membres un Président, un Rapporteur et un Secrétaire pour un mandat de deux (02) ans renouvelables une seule fois. Les membres du Bureau Exécutif ne peuvent être élus membres Président ou Rapporteur ou Secrétaire de la Commission Recrutement.

Article 17 : La Commission Recrutement élit parmi ses membres un organe représentatif d'un maximum de 7 personnes pour les discussions

Article 18 : La Commission Recrutement se réunit deux fois par mois sur convocation de son Président. Elle peut se réunir extraordinairement à la demande du Président ou de la moitié de ses membres ou du Président du Bureau Exécutif.

Article 19 : La Commission Approvisionnement est composée de 34 membres répartis comme suit :

- Dix (10) représentants du Mouvement FAGNOMBA
- Dix (10) représentants du secteur privé
- Deux (02) représentants de RTQMM
- Cinq (05) représentants des Ray Aman-dReny Mijoro
- Cinq (05) représentants de la société civile
- Un (01) représentant de la direction régionale du commerce
- Un (01) représentant de la direction régionale de l'économie et de l'industrie

Article 20 : La Commission Approvisionnement s'occupe de toutes les questions relatives à l'approvisionnement énoncées dans l'article 4 ci-dessus. Elle rend compte de la situation d'approvisionnement à l'Assemblée Générale. Elle peut être consultée par le Bureau Exécutif par rapport aux questions relatives à l'approvisionnement si les circonstances l'exigent.

Article 21 : La Commission Approvisionnement élit parmi ces membres un Président, un Rapporteur et un Secrétaire pour un mandat de deux (02) ans renouvelables une seule fois. Les membres du Bureau Exécutif ne peuvent être élus membres Président ou Rapporteur ou Secrétaire de la Commission Approvisionnement.

Article 22 : La Commission Approvisionnement élit parmi ses membres un organe représentatif d'un maximum de 7 personnes pour les discussions

Article 23 : La commission Approvisionnement se réunit 2 fois par mois sur convocation de son président. Elle peu se réunir extraordinairement à la demande du président ou de la moitié des membres ou du Président du Bureau Exécutif.

DU BUREAU EXECUTIF

Article 24 : Le Bureau Exécutif est l'organe exécutif du Comité de Suivi. Il est composé de :

- un (01) Président
- un (01) Vice-président
- un (01) Secrétaire titulaire
- un (01) Secrétaire adjoint
- un (01) Trésorier titulaire
- un (01) Trésorier adjoint
- un (01) Commissaire aux Comptes titulaire
- un (01) Commissaire aux Comptes adjoint

Article 25 : Le Président et le Vice-président du Bureau Exécutif portent respectivement le nom de Président et celui de Vice-président du Comité de Suivi.

Article 26 : Les membres du Bureau Exécutif sont élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de 02 ans renouvelables une seule fois.

Article 27 : Le Président du Bureau Exécutif exerce les attributions suivantes :

- représenter le Comité de Suivi
- garantir le bon fonctionnement du Comité de Suivi
- coordonner les actions du Bureau Exécutif
- s'assurer que les décisions prises par l'Assemblée Générale sont exécutées.
- Consulter les Commissions si les circonstances l'exigent
- Assurer la bonne gestion de la base de données
- Convoquer et présider l'Assemblée Générale des membres du Comité de Suivi
- Conduire la réunion du Bureau Exécutif
- Cosigner avec le Trésorier les différents documents bancaires

Le Vice-président supplée le Président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

Article 28 : Le Secrétaire titulaire se charge du secrétariat. Il est supplé par le Secrétaire adjoint en cas d'absence ou d'empêchement.

Article 29: Le Trésorier titulaire se charge de la tenue de la comptabilité du Comité de Suivi. Il cosigne avec Le Président du Bureau Exécutif les différents documents bancaires. Il est supplée par le Trésorier adjoint en cas d'absence ou d'empêchement.

Article 30 : Le Commissaire aux Comptes titulaire se charge de la vérification et du contrôle des opérations comptables du Comité de Suivi. Il est supplée par le Commissaire aux Comptes adjoint en cas d'absence ou d'empêchement.

TITRE 4 : DES OBLIGATIONS DES DEUX PARTIES :

Article 31 : Le Comité de Suivi s'engage à effectuer des actions de Suivi suivant les règles de l'art, en toute transparence et avec impartialité.

Les représentants des services techniques déconcentrés assument leurs attributions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires de leur mandat.

Article 32 : RIO TINTO QMM S.A. s'engage à :

- Faciliter l'accès des membres du Comité de Suivi au site de Mandena et à d'autres endroits pour leur permettre de mener à bien leurs actions de Suivi.
- Collaborer avec le Comité de Suivi à travers ses différents départements
- Informer le comité de suivi de tout processus de recrutement ou approvisionnement
- Discuter avec le comité de suivi si ce dernier considère avoir constaté une anomalie
- Respecter les procédures de recrutement et celles d'approvisionnement dûment communiquées au Comité de Suivi

TITRE 5 : DES RESSOURCES :

Article 33 : Les ressources du Comité de Suivi sont composées de dons et de contributions émanant de divers organismes et/ou de tiers.

Article 34 : La Région mettra à la disposition du Comité de Suivi un local, des mobiliers de bureau et des fournitures diverses pour assurer le bon fonctionnement du Comité de Suivi.


Fait en six (6) exemplaires originaux, à Fort-Dauphin ce 30 octobre 2010


Pour RIO TINTO QMM

Rio Tinto


M. Fanja Rakotomalala
Président
QIT Madagascar Minerals SA

**Le représentant du Mouvement
FAGNOMBA**



RAZAFIMANANTSO
Jaho


RAZAFISAMBATRA
Eric

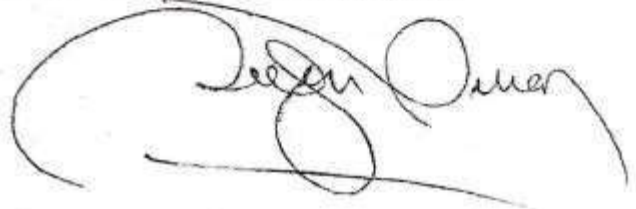
Le représentant des Ray aman-dReny
Mijoro


Mijoro Aman-dReny

Le représentant du Secteur Privé


Mamadou Diouf

Le représentant de la Société Civile



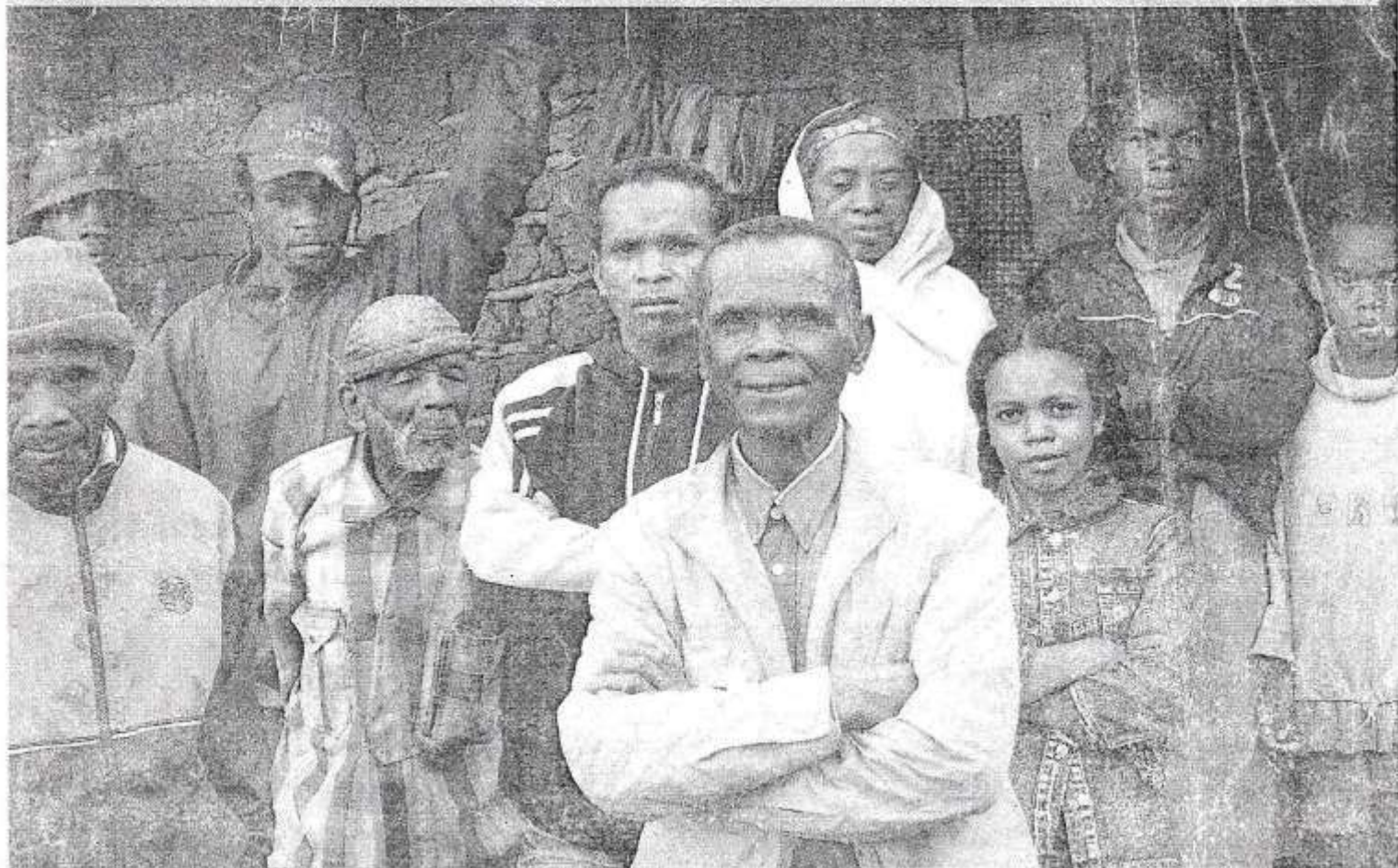
Les représentants services techniques
déconcentrés



CAMPAGNE D'AUTOMNE 2013

UNE VOIX POUR LA JUSTICE :

UN OMBUDSMAN POUR UNE EXPLOITATION MINIÈRE RESPONSABLE



UN APPEL À L'ACTION DE NOS PARTENAIRES DU SUD

À Madagascar, au Pérou et aux Philippines, des communautés et des dirigeants de l'Église nous rappellent l'urgence d'agir. Ils démontrent comment leur terre, leur eau et même leur santé ont été affectées depuis l'arrivée de compagnies minières canadiennes au sein de leurs communautés.

Ils souhaitent que les Canadiennes et Canadiens sachent que les richesses présentes dans les sous-sols de leurs pays sont extraites et exportées avec la promesse que les fonds investis entraîneront le développement de leur région. Toutefois, les

revenus miniers n'assurent pas le développement économique et social à long terme de leurs communautés, et dans bien des cas, ils doivent faire face à de graves injustices : déplacement des foyers, érosion des terres agricoles, déforestation, pollution des cours d'eau, conflits, représailles contre celles et ceux qui s'opposent à la mine, violences sexuelles envers les femmes, et corruption des représentants de l'État afin de faciliter les opérations. Dans bien des cas, ces injustices affaiblissent des démocraties souvent fragiles. Leurs voix doivent être entendues.



**Développement
et Paix**

JUSTICE
ÉCO
LOGIQUE

RIO TINTO QMM

15 ans d'exploitation

Constats et réalités 2025

Ce document analyse de façon critique le projet minier Rio Tinto QIT Madagascar Minerals (QMM), implanté à Fort-Dauphin dans la région Anôsy. Présenté en 2005 comme un levier de développement, il illustre un paradoxe : une région riche en ressources mais de plus en plus appauvrie. L'exploitation de l'ilménite et de la monazite repose sur une Convention d'établissement très favorable à l'entreprise, marquée par de larges exonérations fiscales et de faibles redevances (1 à 2 %, contre 7 à 12 % ailleurs en Afrique).

Le rapport dénonce un manque de transparence et une exclusion des communautés locales : consultations biaisées, documents environnementaux inaccessibles. Les impacts sociaux sont lourds : déplacements forcés, perte de terres agricoles, destruction des zones de pêche, disparition du mahampy, dégradation de la biodiversité et marginalisation des éleveurs. La santé publique est affectée par une recrudescence du paludisme, de maladies diarrhéiques et des suspicions de pollution. Les compensations sont jugées inéquitables, insuffisantes et souvent entachées de corruption.

Les promesses d'emplois et de formations n'ont pas été tenues, les postes stratégiques restant confiés à des expatriés. Les projets sociaux apparaissent inadaptés et clientélistes. En conséquence, le taux de pauvreté d'Anôsy est passé de 73,8 % en 2005 à 92,1 % en 2022. Le rapport conclut à un modèle extractif non inclusif et recommande une redistribution équitable des revenus, une gouvernance transparente et une diversification économique durable.



LOT IVF 10 A Behoririka Ambatomitsangana
101 Antananarivo - Madagascar
+ 261 32 07 366 14 - 32 11 015 00
mphilipsonmaradona@outlook.com
- tsipika.tantely@gmail.com



**RAZANADAHY
Bonaventure Thomas**

est un Leader Traditionnel engagé dans le développement social, économique et communautaire de la région Anôsy et de Madagascar en général.

À travers ses multiples responsabilités associatives et son action de terrain, il œuvre pour la solidarité, la promotion des initiatives locales et l'épanouissement durable des communautés.



ISBN 978-2-36076-073-2
EAN 9782360760732
Dépôt légal : octobre 2025